



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2025\_130

**OBJET : Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2024**

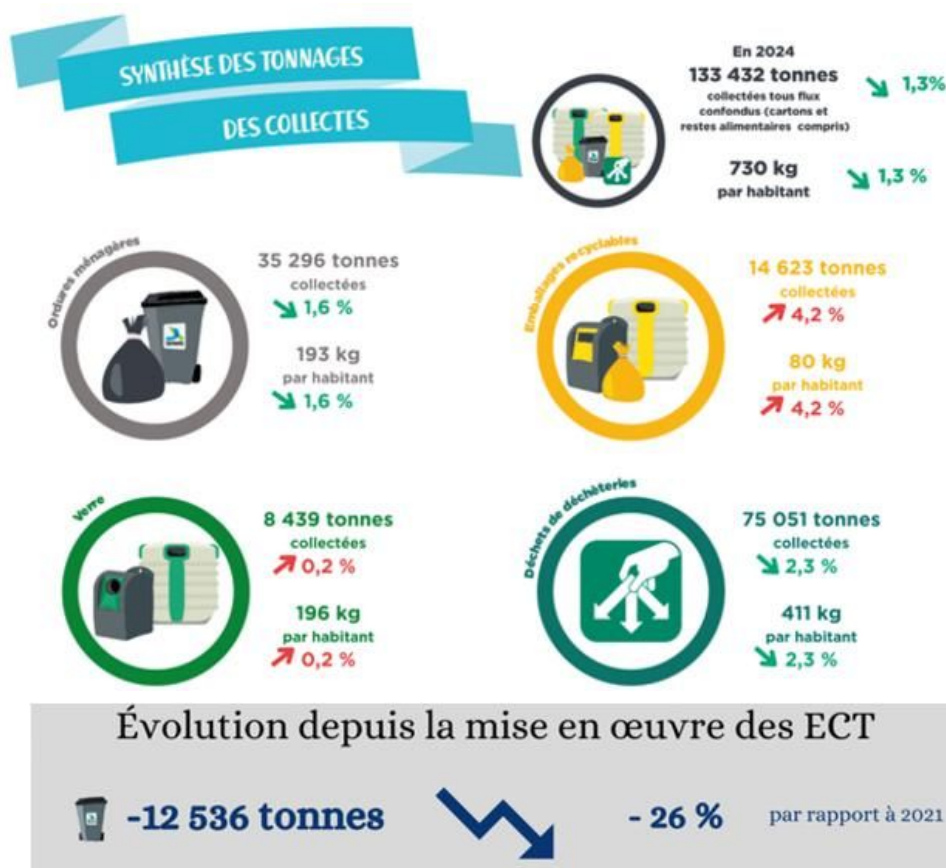
### Exposé

D'après le Code Général des Collectivités Territoriales (article D22224-1 et suivants), modifié par le décret n° 2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter «un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Dans ce cadre, vous trouverez ci-joint le rapport annuel de la Communauté d'Agglomération du Cotentin portant sur l'année 2024. Celui-ci synthétise les détails techniques et financiers de la gestion des déchets de notre territoire.



## Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 septembre 2025,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 170 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés 2024,
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LA PRESIDENTE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christèle CASTELEIN

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Rapport annuel DMA 2024

**25 SEPTEMBRE 2025**

Date d'envoi de la convocation : le 12/09/2025

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 172

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert**

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 25 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de Christèle CASTELEIN,

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h05), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAEN Christian, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (Jusqu'à 19h00), CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, LEROUX Sophie suppléante de HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent (A partir de 18h32), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie (A partir de 19h30), HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLLOT Juliette, LEMARIÉ Florence suppléante de JEANNE Dominique, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LANGLOIS Hubert, LAURENT Ludovic, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile (A partir de 18h35), LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert (Jusqu'à 20h48), LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, BERNARD Julie suppléante de LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul (Jusqu'à 20h55), LEMOIGNE Sophie, LEMOINE Morgan (A partir de 19h35), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (Jusqu'à 20h43), LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille,

**Délibération n° DEL2025\_130**

MARIE Jacky, MARTIN

MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERN Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas (A partir de 18h35), PROVAUX Loïc, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (Jusqu'à 19h05), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre (Jusqu'à 20h17), VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques (A partir de 18h31), VILDIER Sandrine, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

### Ont donné procurations

BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à GENTILE Catherine (A partir de 20h05), COUPÉ Stéphanie à LEJEUNE Pierre-François (A partir de 19h00), GIOT Gilbert à MABIRE Edouard, GROULT André à CASTELEIN Christèle, HAMEL Estelle à VASSAL Emmanuel, HERVY Isabelle à DOUCET Gilbert, HOULLEGATTE Valérie à LEDANOIS Francis (Jusqu'à 19h30), JOZEAU-MARIGNE Muriel à MARTIN Patrice, LE POITTEVIN Lydie à BERHAULT Bernard, LEFAIX-VERON Odile à HEBERT Dominique (Jusqu'à 18h35), LEFEVRE Hubert à LEPOITTEVIN Sonia (A partir de 20h48), LELONG Gilles à CATHERINE Arnaud, LEMOINE Morgan à HEBERT Karine (Jusqu'à 19h35), LEMONNIER Thierry à GANCEL Daniel (A partir de 20h43), LEPOITTEVIN Gilbert à TAVARD Agnès, LEVAVASSEUR Jocelyne à PROVAUX Loïc, PIC Anna à ARRIVÉ Benoît, RENARD Jean-Marie à POIGNANT Jean-Pierre, SOURISSE Claudine à LEFRANC Bertrand (A partir de 19h05), TOLLEMER Jean-Pierre à MADELEINE Anne (A partir de 20h17).

### Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, COLLAS Hubert, D'AIGREMONT Jean-Marie, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Bernard, JOUANNEAULT Tony, LAMOTTE Jean-François, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LEGENDRE Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, PELLERIN Jean-Luc, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, SIMON François, TARIN Sandrine.



---

# RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

---

ANNÉE 2024

---

---

## SOMMAIRE

---

# 04

## LE TERRITOIRE DESSERVI

---

1 . Territoire desservi	p04
2 . Répartition de l'exploitation	p06
3 . Suivi administratif	p07

# 09

## LA PREVENTION DES DECHETS

---

1 . Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	p09
2 . Actions de prévention et de sensibilisation	p10

# 22

## LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

---

1 . Pré-collecte	p22
2 . Population desservie et taux de variation annuel	p23
3 . Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire	p23
4 . Organisation de la collecte en porte à porte	p24
5 . Fréquence de collecte	p25
6 . Les déchèteries	p26

# 28

## LA COLLECTE DES

### DECHETS : BILAN

---

1 . Déchets collectés en collecte résiduelle	p28
2 . Déchets collectés en collecte séparée	p29
3 . Collecte de cartons en porte	p30
4 . Déchets collectés en déchèteries	p30
5 . Collecte de restes alimentaires	p31
6 . Performance de collecte	p31

# 33

## LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION

---

1 . Origine des déchets	p33
2 . Quai de transfert	p33
3 . Lieu et nature des traitements dont valorisation	p34

# 36

## LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

---

1 . Tonnages traités	p36
2 . Refus de tri et performance	p39

# 41

## EVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

---

# 49

## STRUCTURE DES DEPENSES

---

- 1 . La nature des dépenses de fonctionnement et d'exploitation p50
- 2 . La nature des dépenses d'investissement p51

# 42

## RESSOURCES HUMAINES

---

# 52

## STRUCTURE DES RECETTES

---

- 1 . Description de l'organisation de la Direction Déchets Ménagers p42
- 2 . Formation des agents p43
- 3 . Indicateurs liés aux accidents du travail p44
- 4 . Sinistralité p45

- 1 . La nature des recettes de fonctionnement et d'exploitation p52
- 2 . La nature des recettes d'investissement p53

# 46

## LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

---

# 54

## EQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

---

- 1 . Description des moyens d'informations et de concertation p46
- 2 . Suivi des réclamations et évolutions p47

# 48

## BUDGET ET FINANCEMENT

---

# 55

## GLOSSAIRE ET ANNEXES

---

# LE TERRITOIRE DESSERVI

## 1 TERRITOIRE DESSERVI

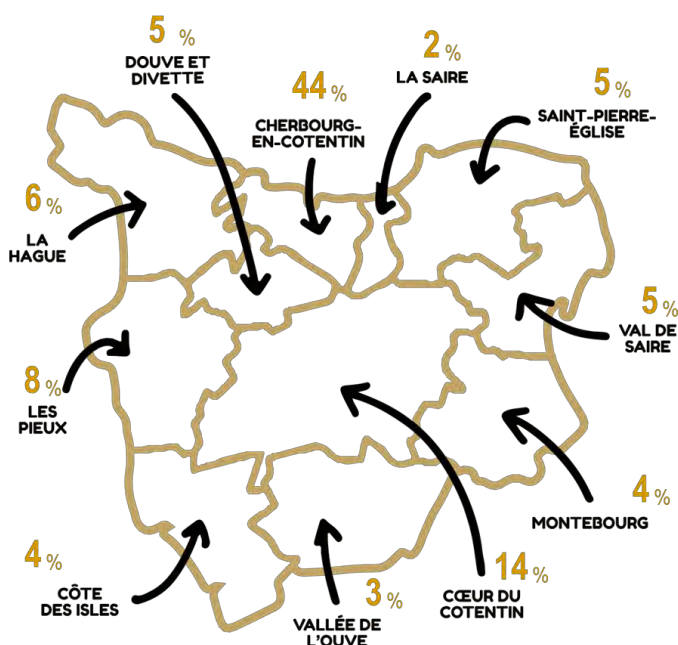
### PRÉSENTATION DU PERIMETRE

Surnommée la Presqu'île Normande, le Cotentin est une terre de contraste. Avec ses 278 km de littoral et son bocage, ce territoire est un concentré de Normandie étendu sur 1439 Km<sup>2</sup> de superficie. Forgé par la mer, qui influence jusqu'à son agriculture, le Cotentin accueille de grandes industries et mise sur le maritime et le portuaire pour porter sa croissance.

La richesse de ses paysages, sa qualité de vie ou sa proximité géographique avec l'Irlande et l'Angleterre font aussi du Cotentin un secteur touristique reconnu.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce vaste territoire s'est alors unifié afin de donner une réalité institutionnelle à une entité historique culturelle et humaine.

### Répartition de la population :



182 702

habitants



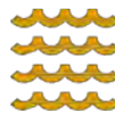
11

Pôles de proximité



129

Communes



278

km de littoral



127

hab/km<sup>2</sup>

Le territoire de l'Agglomération est composé d'une mixité de zone d'habitat sur une superficie très étendue. On y trouve une zone très urbanisée, Cherbourg-en-Cotentin (densité de 1 176 hab/km<sup>2</sup>) représentant un peu moins de 44% de la population du territoire, des zones semi-urbaines, des zones très rurales, et des zones touristiques avec un territoire bordé de 278 km de littoral. Cette mixité de territoire et de pics d'affluence (lié à l'activité touristique) rend la gestion de la collecte et du traitement des déchets plus complexe.

Parmi les compétences obligatoires, l'Agglomération du Cotentin a la charge de la Collecte et du Traitement des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés depuis le 1er janvier 2017.

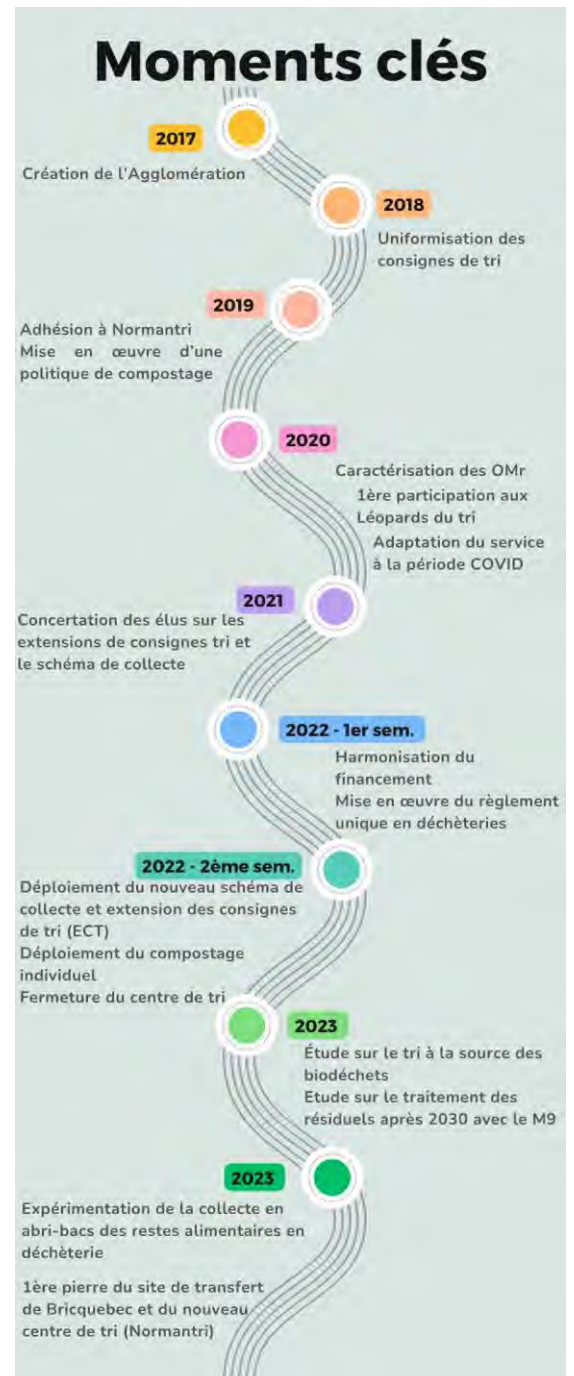
L'année 2024 avait pour objectif de mettre en œuvre les nouvelles politiques en matière de déchets :

- La collecte séparée des biodéchets avec la mise en œuvre de l'expérimentation de la collecte en abri-bacs dans 7 déchèteries,
- La gestion des résiduels d'ici 2030 en partenariat avec les autres collectivités de la Manche et le SIRTOM Flers Condé,
- Le lancement du chantier du nouveau centre de tri Normandie.

## VISION GLOBALE

Avec l'adoption de son nouveau projet territoire 2030 en septembre 2021, le Cotentin marque son basculement dans une nouvelle ère, avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies opérationnelles destinées à le faire entrer dans le cercle très fermé des territoires européens attractifs et qui offrent aux habitants leur épanouissement professionnel et personnel.

Dans le cadre de son ambition 3 concernant l'exemplarité environnementale, le Cotentin s'est engagé dans une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers, et souhaite voir la poubelle d'ordures ménagères résiduelles de demain répondre aux exigences réglementaires tout en maîtrisant le budget lié à la collecte et aux traitements des déchets ménagers et assimilés.



## DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

La limite de la compétence déchets (collecte et traitement) correspond aux limites administratives du territoire.

## DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

La direction déchets ménagers et assimilés prend en charge de nombreux déchets (collecte et/ou traitement), la liste de ces déchets est reprise dans le tableau ci-dessous avec le mode de collecte correspondant.

	Verres	Emballages recyclables	Journaux revues	Ordures ménagères	Branchages	Pelouses	Gravats inertes	Encombrants	Métaux	Carton	Bois	Huiles de vidange	Amiante ciment	Déchets dangereux	Pneumatiques	Huiles de friture	Lampes	Batteries	Déchets électriques	Mobilier	Toxiques	Réutilisation réemploi
PORTE À PORTÉ	✗	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
UNITÉ TERRITORIALE VOLONTAIRE	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗
DÉCHÈTERIE	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

\* pour une partie du territoire ou sur certains déchets

## 2 RÉPARTITION DE L'EXPLOITATION

Dans le cadre de l'exploitation, la direction déchets ménagers et assimilés travaille sous différents types de fonctionnement et d'organisation en fonction des modes définis historiquement ou de la volonté politique. Comme le précise le tableau ci-dessous, les missions du service peuvent être assurées soit en régie, soit par des prestataires, soit via des associations...

	Collecte	Transfert	Transport	Traitement
Communauté d'agglomération du Cotentin (régie)	✓	✓	✓	✓
Prestataires (marché)	✓	✓	✓	✓
Associations (convention)	✓	✗	✗	✓

### 3 SUIVI ADMINISTRATIF

Pour assurer l'ensemble de la compétence, l'unité administrative vient en soutien de l'ensemble des autres unités de la direction DMA avec la gestion des actes administratifs (courriers, délibérations, décision, note...), le suivi du budget (préparation du budget, engagement, facturation, mandatement, virement...) et la gestion des marchés publics (rédaction des pièces administratives, publication, préparation des CAO, notification, carte des achats publics...).

#### Eléments clés - suivi financier 2024 :



#### Eléments clés - suivi administratif 2024 :



## Eléments clés - suivi marché publics 2024 :

### 9 consultations publiées

- Mise à disposition de caissons et transport d'emballage, hors verre,
- Achat et dépannages de bennes métalliques amovibles et de porte-engins (2 lots),
- Fourniture de matériels et d'équipements liés à la protection de l'environnement - Déclaré sans suite pour motif d'intérêt général,
- Fourniture d'abris-bacs dans le cadre d'une expérimentation visant à la mise en place d'une collecte en apport volontaire des bios déchets,
- Fourniture de sacs à déchets ménagers – Déclaré sans suite pour motif d'intérêt général,
- Transport et traitement des déchets issus des déchèteries et des quais de transfert (11 lots),
- Fourniture de sacs à déchets ménagers,
- Fourniture de solutions antipollution et d'équipements spécialisés pour les déchèteries (4 lots) – 2 lots déclarés sans suite pour motif d'intérêt général,
- Prestations de chaudronnerie et réalisation de pièces métalliques industrielles pour les services techniques



**Marché public 2024**

### 18 marchés ayant fait l'objet d'une publication notifiés

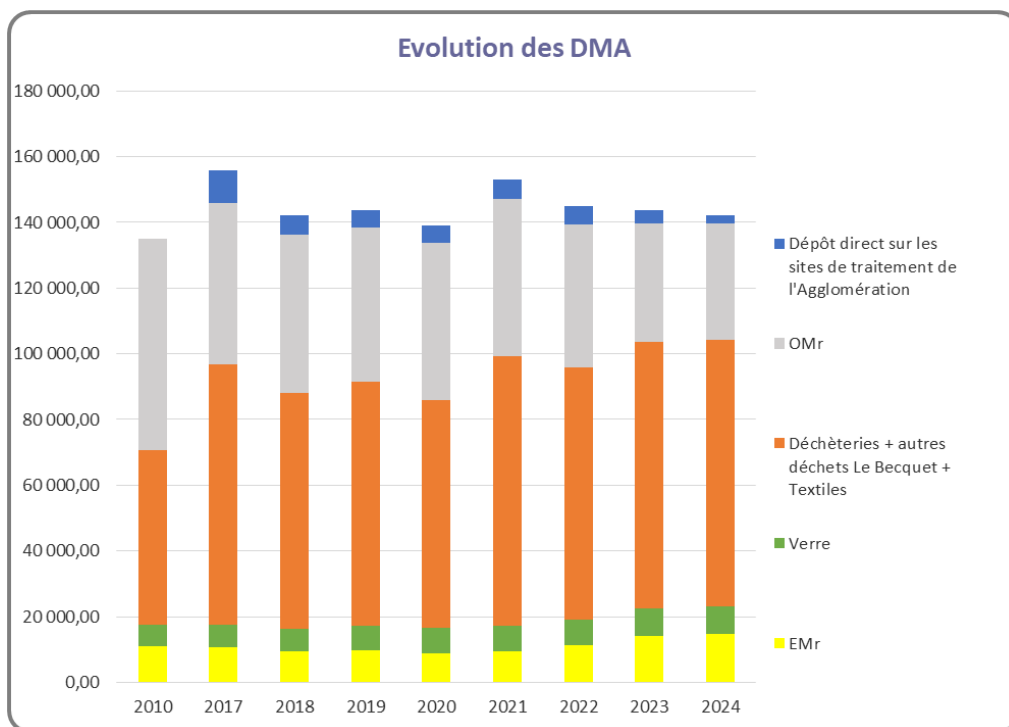
- Collecte des encombrants sur rendez-vous et en porte-à-porte et sur les points d'apports volontaires du territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin (marché réservé, MAPA),
- Fourniture, livraison et installation de 3 caissons maritimes et 3 rampes d'accès (MAPA),
- Mise à disposition de caissons et transport d'emballages, hors verre (AOO),
- Fourniture et livraison de bennes métalliques amovibles et de porte-engins (AOO),
- Dépannages de bennes métalliques amovibles et de porte-engins (main d'œuvre et pièces détachées) (AOO),
- Fourniture d'abris-bacs dans le cadre d'une expérimentation visant à la mise en place d'une collecte en apport volontaire des bio déchets (MAPA),
- Transport des ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés (AOO),
- Transport des déchets issus des déchèteries et des déchets végétaux broyés (AOO),
- Traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés (AOO),
- Traitement des déchets non valorisables (AOO),
- Traitement des déchets végétaux (AOO),
- Traitement du bois (AOO),
- Traitement des gravats (AOO),
- Transport et traitement des souches (AOO),
- Transport et traitement des pneumatiques usagés hors filière Aliapur (AOO),
- Transport et traitement des déchets amiantés (AOO),
- Transport et traitement des déchets diffus spécifique (DDS), hors contrat éco DDS (AOO),
- Fourniture de sacs à déchets ménagers (MAPA),

### 13 marchés ont été reconduits en 2024 pour l'année 2025

# LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

## 1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT A 2010

On estime que le tonnage de DMA traité de 2010 était de 135 157 tonnes pour une population de 183 889 habitants (734,99 kg/an/hab). Le tonnage de DMA traité de 2024 est de 142 213 tonnes (population de 182 702 hab – soit 778 kg/an/hab) soit +5,2 % par rapport à 2010.



**IMPACT DE LA POLITIQUE DÉCHETS DE L'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN :**

**- 8,7 % entre 2017 et 2024**

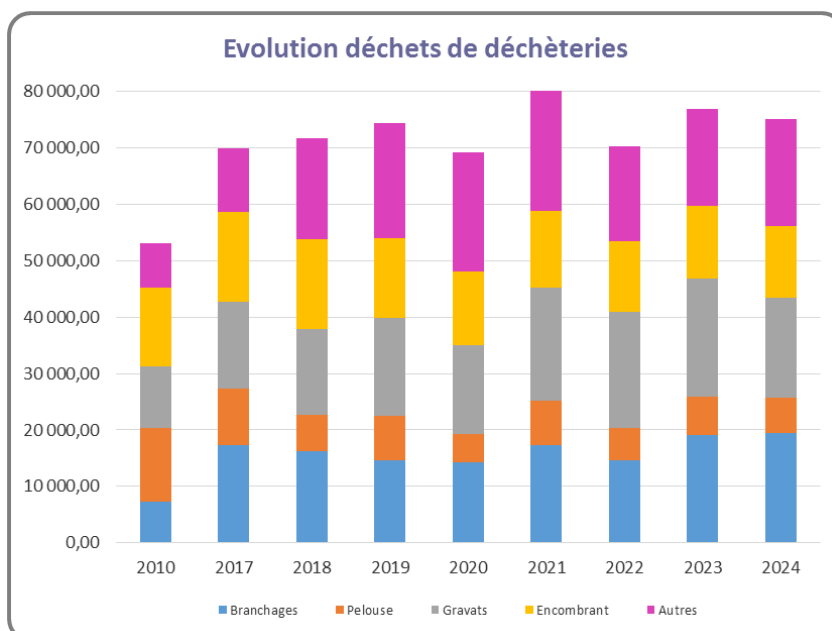
**Soit - 13 473 tonnes**

Si on analyse ces tonnages, on note :

- Une baisse de plus de 45% des OMr depuis 2010.
- Les tonnages d'EMr et de verre sont en hausse, respectivement de 35 % et 24% qui s'expliquent par la mise en œuvre des extensions de consignes de tri et l'évolution du schéma de collecte.
- Une hausse des tonnages de déchèteries de près de 53%, qui font passer les déchets de déchèteries comme 1<sup>er</sup> gisement de déchets.

L'évolution des tonnages de déchèterie a plusieurs causes :

- Communication réussie par les collectivités pour sensibiliser les usagers à l'utilisation des déchèteries,
- Interdiction de brûlage des déchets végétaux qui explique l'explosion des apports de branchages,
- Lutte des collectivités contre les dépôts sauvages et obligation du tri pour les professionnels du BTP (augmentation des gravats et encombrants),



**Dans « Autres » on retrouve : les cartons, la ferraille, le bois, les souches, les DEA, les DEEE, les déchets dangereux, l'amiante, les pneus, les TLC, ....**

## 2 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

### ÉQUIPE DEDIEE A LA MISSION

L'Agglomération du Cotentin, dès sa création s'est positionnée sur une volonté de réduction de déchets, en intégrant au sein de la direction déchets ménagers et assimilés une unité prévention des déchets et développement du recyclage. L'équipe s'est ainsi organisée et est constituée d'une responsable d'unité, d'un conseiller technique, d'une responsable de service et de 7 ambassadeurs de tri et de la prévention.

Cette équipe dédiée sillonne quotidiennement le Cotentin, dans les écoles, les foires, les marchés, les associations, ... prêts à prouver qu'avec quelques astuces et bonnes habitudes on peut réduire sa production de déchets et améliorer le tri des déchets.



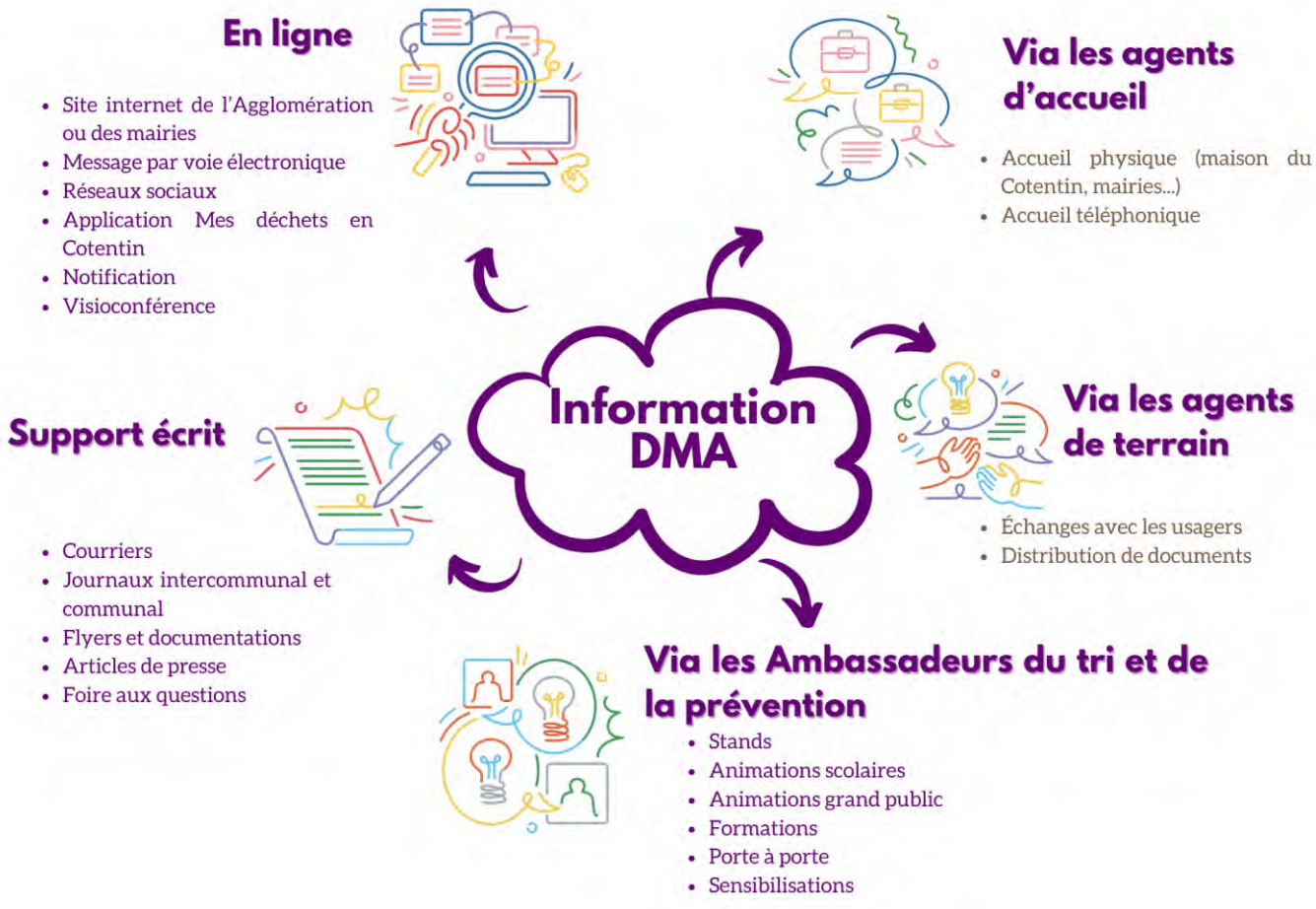
*Une partie de l'équipe*

## Sensibilisation des usagers

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées à destination du grand public du territoire afin de conseiller et d'informer les usagers sur **la leur** gestion des déchets et principalement sur la mise en place de gestes de prévention, sur les consignes de tri mais également sur le compostage.

- **Organisation des circuits d'information**

La Communauté d'agglomération du Cotentin utilise différents canaux pour informer les habitants sur le fonctionnement du service (collecte, déchèterie...) et sensibiliser à la prévention et au tri des déchets.



• **Sensibilisation du grand public**

> **Animation en déchèteries**



## Animations déchèteries

Les ambassadeurs viennent en soutien aux agents de déchèteries



**Objectifs :**

- diminution des erreurs de tri,
- informer d'une nouveauté,
- échanger avec les usagers



**2 540 habitants sensibilisés**



**61 animations en 2024**



## > Événementiels et animations

# Événementiels et animations

Les ambassadeurs sont sollicités par des associations, mairies ou entreprises pour être présents sur des événementiels ou réaliser des animations.



### Objectifs :

- sensibiliser, informer, et échanger de manière ludique



**3 857** habitants sensibilisés



**69** animations en 2024



## > Actions de sensibilisation à la collecte sélective

# Actions de sensibilisation

Les ambassadeurs assurent des sensibilisations ou des contrôles de qualité des bacs pour s'assurer de la bonne réalisation du geste de tri. Ce suivi a pour but de réduire le taux de refus.



### Objectifs :

- vérifier le geste de tri,
- rappeler les consignes,
- valoriser le bon geste de tri,
- réduire les refus de tri,



**7 713** foyers ou entreprises sensibilisés



**48** suivis de collecte et **19** sensibilisations en 2024



Plusieurs actions sont menées auprès des particuliers ou des entreprises :

- **Sensibilisation auprès des usagers ou employés en porte à porte** suite à une demande du service collecte
- **Contrôle de la qualité des bacs** : en fonction de la qualité de tri, le bac de l'utilisateur est marqué à partir d'un système de cravate. En cas de positionnement de cravate rouge, le bac n'est pas collecté par les équipes de collecte. L'utilisateur a donc l'obligation de retrier son bac pour le présenter à la prochaine collecte des recyclables après retrait des erreurs de tri. En complément, des actions correctives en porte à porte ont également été menées.

**Le taux d'erreur moyen affiché est de 39 % (3 % de rouge et 36 % d'orange).** Les erreurs les plus fréquentes sont des OMr, des déchets plastiques, des textiles ou chaussures et les déchets d'hygiène (sopalin, mouchoir, lingettes...).


### > Sensibilisation des scolaires


# Animations scolaires

Les ambassadeurs proposent des animations gratuites aux établissements scolaires. Depuis septembre 2023, les animations intègrent les notions de réduction.

**Objectifs :**

- sensibiliser les plus jeunes,
- transmettre les bons gestes de tri,
- appréhender les notions de réduction, de valorisation, d'achat durable...

 **2 751** élèves sensibilisés

 **120** classes



### Actions de Prévention

- Promotion du compostage et du broyage


### > Compostage


# Compostage

Dans le cadre de la gestion des biodéchets, le Cotentin a choisi de doter gratuitement les foyers du territoire d'un composteur individuel.

**Objectifs :**

- composter les biodéchets,
- réduire les déchets à enfouir,
- produire du compost,
- répondre à la réglementation,

 **2 783** composteurs distribués

 **104** permanences



Le développement de la pratique du compostage de proximité permet la valorisation des déchets fermentescibles et des résidus de jardins considérés jusque-là comme des déchets. L'action de compostage permet selon l'ADEME un potentiel de réduction des déchets d'environ 40kg/hab/an soit environ 92kg/foyer/an. Cette action de promotion du compostage est harmonisée sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1er janvier 2019. Depuis 2019, ce sont 17 866 composteurs de distribués.

### > Broyage des branchages

Les branchages restent un gisement très important en déchèteries, il apparaissait donc important de proposer un service permettant de limiter ses apports mais également de redonner à ses résidus de jardins leurs notions de matières organiques. Le nombre de broyage a légèrement baissé par rapport à 2023, soit **143 interventions** (151 en 2023).

### • Caissons de réemploi

Dans le cadre de la prévention des déchets, et en partenariat avec Fil&Terre et Emmaüs, certaines déchèteries sont équipées de caissons de réemploi.

Cette pratique est mise en place sur dix déchèteries équipées.

Fil&Terre et Emmaüs assurent la collecte et le tri de l'ensemble des objets déposés, et met en vente une majorité des objets, le reste étant renvoyé vers les filières de traitement adaptées (cassé, non vendable,...). Cependant le nombre de vidage de ces caissons a tendance à diminuer laissant apparaître un manque de communication ou d'efficacité de ce service. L'unité prévention en partenariat avec l'unité déchèteries devra trouver des solutions pour améliorer les ratios de « détournement » des filières de traitement habituelles.

### • Textiles – Linges – Chaussures (TLC)

La collecte de textile est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire du Cotentin. L'Agglomération a signé une convention de partenariat avec Fil & Terre et la Croix Rouge (déchèterie de Montebourg).

La collecte concerne les textiles, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie (sacs, cartables,...). **797 tonnes** de textiles, linges de maisons et chaussures ont été collectées sur les colonnes mises en œuvre sur les déchèteries ou sur les communes adhérentes à la Communauté d'agglomération et en boutiques (+38 tonnes par rapport à 2023).



Centre de Tri Fil&Terre – Tourlaville – Cherbourg-en-Cotentin

Cependant, sur le territoire du Cotentin d'autres systèmes de collectes existent (dépôt en magasin, bornes le relais,..) et c'est ainsi un total de **1014 tonnes de textiles** qui ont été déposées pour être triées et recyclées sur l'ensemble du territoire (chiffres Refashion 2024, Refashion est l'éco-organisme en charge des TLC).

## • Lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis juin 2013, la France dispose d'un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, co-construit avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Le Gouvernement y a fixé un objectif ambitieux : diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025.

### > Sensibilisation de la jeunesse

Dans le cadre de la Semaine de réduction des déchets 2025 et en partenariat avec le PAT (plan alimentation territoriale), une sensibilisation à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire a été proposée aux centres de loisirs. Cette animation nommée "de la graine à l'assiette" était composée de plusieurs jeux.

# Animation Anti-Gaspi

Les ambassadeurs proposent des animations gratuites aux établissements scolaires et centres de loisirs.

**Objectifs :**

- sensibiliser les élèves,
- les amener à mieux consommer,
- faire prendre conscience des enjeux nationaux,

 **656 jeunes sensibilisés**

 **15 établissements**



### > Sensibilisation des familles

En partenariat avec le Plan d'Alimentation territorial, une animation "cuisine 0 déchet" a été proposée à des familles volontaires. Elles ont pu participer à un cours de cuisine, à la confection de bee wrap et à un quizz sur l'alimentation dans le Cotentin

# Animation Cuisine Zéro Déchet

En partenariat avec le Programme Alimentaire Territorial



## Objectifs :

- Sensibiliser à la consommation de saison et locale,
- Lier l'activité à la réduction des déchets



**15 personnes** sensibilisées



Réalisé au FJT de Cherbourg-en-Cotentin



## • Opération foyers témoins

L'Opération Foyers Témoins permet aux 15 familles participantes de suivre leur production de déchets au sein de leur foyer. Cette opération vise à sensibiliser les familles tout en leur démontrant l'impact des gestes de réduction des déchets. L'opération s'est clôturée le 12 avril 2024.

# Bilan de l'Opération "Foyers Témoins"



**Objectif : Réduire ses déchets**



**16 familles du Cotentin**



**-15 % de déchets produits sur 6 mois**



Les familles ont démontré que chaque petit geste compte en diminuant leur production de déchets.



# Récapitulatif final



Comparaison des chiffres du Mois1 aux chiffres du Mois6.

## Opération « Premier pas de bébé vers le Zéro Déchet »

### OPÉRATION “PREMIER PAS DE BÉBÉ VERS LE ZÉRO DÉCHET”



**Objectif :** Réduire l'utilisation des couches jetables



**9** foyers du Cotentin ont testé les couches lavables durant 3 mois



**33** kg de déchets évités



## LA COMMUNICATION

### Réalisation d'outils de communication

De nombreux outils de communications ont été créés à l'occasion des diverses interventions et animations (affiche, flyer, jeux, ateliers, frise,...).



Quelques exemples de création 2024

### Site internet « lecotentin.fr »

En juillet 2019, l'Agglomération a lancé son site internet [www.lecotentin.fr](http://www.lecotentin.fr). Ce site permet aux usagers de trouver facilement les informations en lien avec la gestion de leurs déchets mais également avec la prévention des déchets. Le site permet également de faire ses demandes en ligne de composteurs, de broyage à domicile, de cartes déchèteries, de bacs, de rendez-vous amiante,... Dans le cadre des évolutions des services, des règlements, le site est régulièrement mis à jour.

Pour l'année 2024, le site internet enregistre 430 402 pages vues, contre 651 023 en 2023, les pages les plus consultées sur le site internet pour la partie DMA sont :



## • L'application Mes Déchets le Cotentin

Après plusieurs mois de travail collaboratif avec le SIG et les directions communication et déchets, l'application Mes déchets le Cotentin a été mise en place en janvier 2024. Ce nouvel outil permet de développer encore les canaux de diffusion de l'information auprès des usagers du territoire, jours de collecte, horaires d'ouverture des déchèteries, colonne de tri la plus proche, calendrier de collecte... Tous les formulaires en ligne transitent maintenant via cette application soit pour l'année 2024 :



## • Page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »

Dans le cadre de son activité et en collaboration avec la direction communication, l'unité prévention des déchets et développement du recyclage a mis en place une page Facebook pour être au plus proche des usagers et ainsi pouvoir partager les événements, des rappels de consignes mais aussi des astuces pour réduire sa production de déchets.



Le Cotentin a également une page Facebook « Agglomération du Cotentin », un compte Twitter et Instagram et une chaîne YouTube qui permettent également d'amplifier la communication.



## • Presses, radio, reportages télévisés...

En partenariat avec la direction communication, 7 points presse ont été réalisés et ont ainsi permis de mettre en lumière les actions et nouveaux services de la direction Déchets Ménagers et Assimilés.

## BILAN 2024

# Schéma des sensibilisations 2024

**2540**  
usagers  
sensibilisés  
en déchèterie

**3906**  
usagers  
sensibilisés  
sur divers stands

**2783**  
composteurs  
distribués

**129**  
mairies

**7713**  
foyers et  
professionnels  
en porte à porte  
sensibilisés

**3772**

abonnés Facebook  
au 31 décembre 2024

**3 407 enfants**  
sensibilisés  
en animation scolaire  
et en centre de loisirs

Soit :



**+ 20 000**



**440**

Habitants sensibilisés Animations diverses

# LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

## 1 PRÉ-COLLECTE

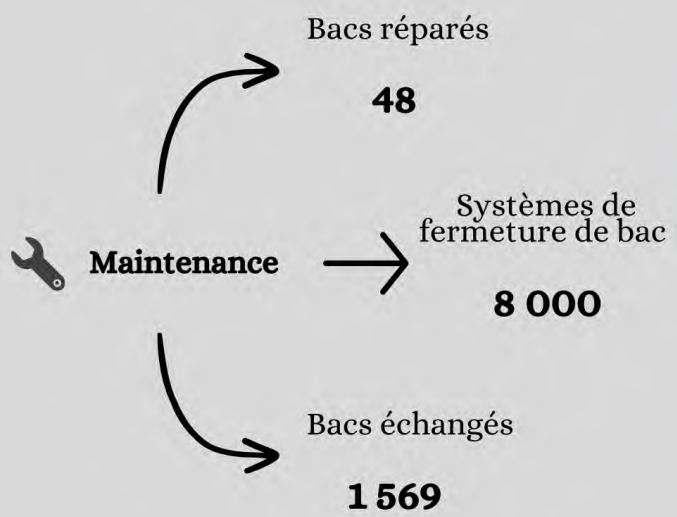
La pré-collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement tel que la mise à disposition ou la maintenance des bacs individuels.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 l'ensemble du territoire bénéficie de la simplification du geste de tri avec une collecte en porte-à-porte des emballages recyclables (bac jaune) et des ordures ménagères résiduelles (bac gris).

La collectivité fournit les bacs gratuitement aux foyers pour permettre à chaque foyer de pouvoir stocker ses déchets ou emballages recyclables, de limiter les risques de percages de sacs, par exemple liés aux goélands, mais également de prévenir les risques pour les agents de collecte (les bacs sont vidés par le lève-conteneur à l'arrière du camion).

La distribution et la maintenance des bacs sont assurées par l'unité collecte et son service logistique, maintenance et collecte des PAV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Bilan pré-collecte - 2024



 2 489 bacs jaunes livrés  
 11 080 rouleaux de sacs jaunes distribués  
**TOTAL : 109 300 bacs**  
en place sur le territoire du Cotentin 

 1 969 bacs gris livrés  
 7 448 rouleaux de sacs gris distribués  
**TOTAL : 114 529 bacs**  
en place sur le territoire du Cotentin 

Suite à de nombreuses réclamations concernant l'envoi des emballages dans le bac jaune, les équipes ont également travaillé sur un système de fermeture de bacs qui a été déployé sur l'ensemble du territoire depuis fin 2023.

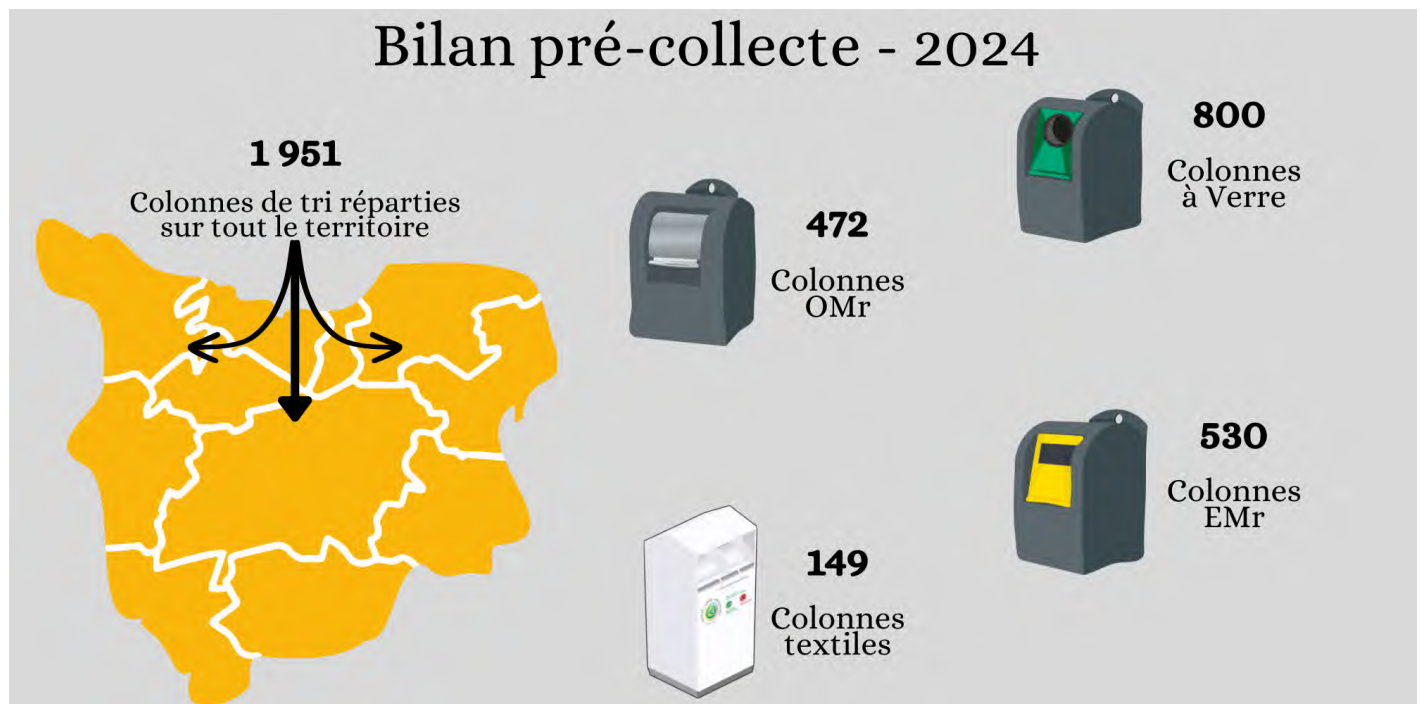
## 2 POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La population du Cotentin est de 182 702 habitants. On note qu'une partie du territoire est soumise à une variation saisonnière induite par l'activité touristique. Pour information, la population DGF 2024 est de 197 001 habitants. La population est en légère baisse par rapport à l'année dernière.

## 3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Tout le territoire du Cotentin est doté de colonnes à verre. Pour rappel, pour chaque tonne de verre collectée, la Communauté d'Agglomération reverse 1 € à l'association Cœur et Cancer.

Le parc de points d'apport volontaire fait l'objet d'une remise en état depuis 2024 avec des changements de colonnes et/ou des réparations. Les colonnes sont également régulièrement lavées (environ 3200 lavages extérieurs en 2024). Une partie des colonnes est collectée en régie ce qui représente près de 45 000 vidages. Pour information, le prestataire assure près de 16 000 vidages dont 81 % pour le verre et le reste pour les EMr.



Des renforts de colonnes sont assurées d'avril à fin septembre sur la zone côtière avec l'ajout de :

- 56 colonnes EMr
- 50 Colonnes OMr
- 12 colonnes à verre

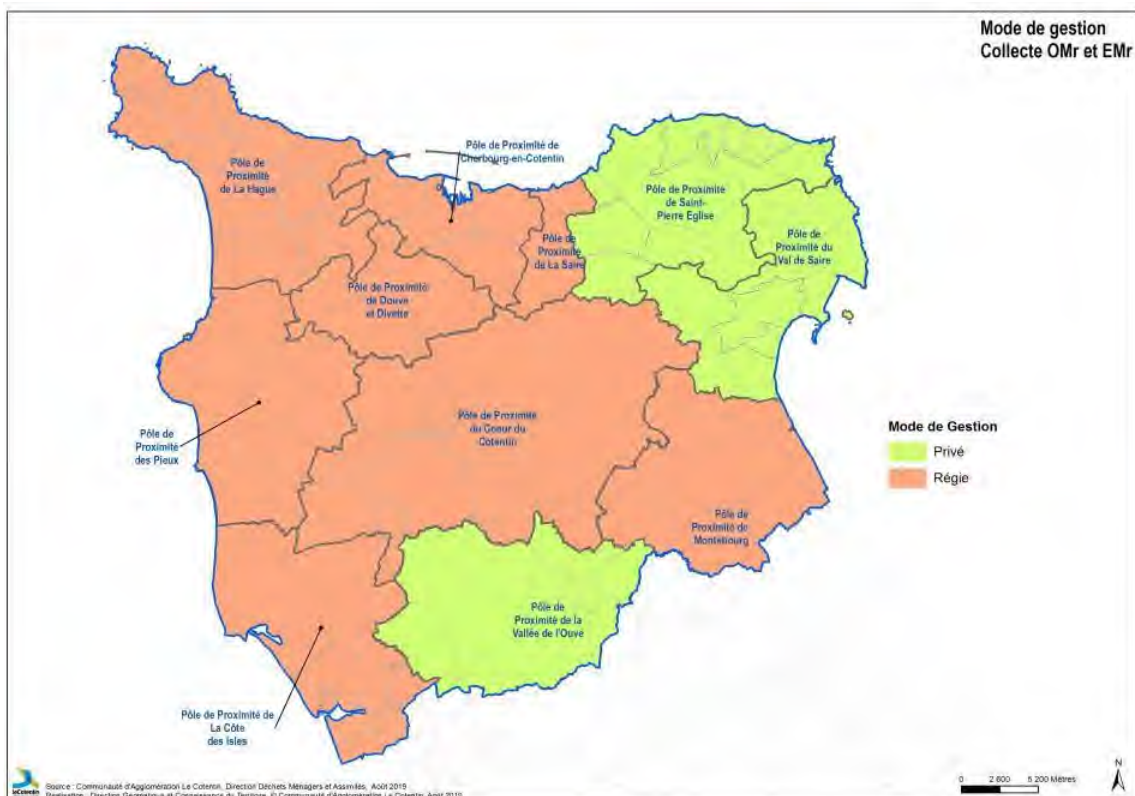
Les 11 territoires proposent également des colonnes pour le tri des textiles, linges et chaussures. Des conventions de partenariat ont été signées entre l'Agglomération et les associations Fil et Terre (anciennement Relais Enfant) et Croix Rouge (territoire du PP de Montebourg).

## 4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

### SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

La collecte des OMr et des EMr est réalisée en porte à porte à l'exception de quelques secteurs, ce qui représente maintenant environ **93 % de la population**.

La collecte des deux flux est assurée en régie sur 8 territoires, **ce qui représente 87 % de la population**. Le reste du territoire est collecté par un prestataire privé, SPHERE.



Enfin, une collecte d'encombrants spécifique pour les bailleurs sociaux est proposée sur Cherbourg-en-Cotentin. C'est un service non généralisé. Il est partagé entre la régie et un prestataire privé. La collecte d'encombrants doit être revue dans le cadre du projet de règlement de collecte des DMA.

## SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

A ce jour aucun seuil n'a été défini, cependant la collectivité peut se réserver le droit de refuser tout déchet d'activité économique qu'elle ne considérerait pas comme assimilable aux ordures ménagères.

## 5 FRÉQUENCE DE COLLECTE

La fréquence est adaptée et harmonisée sur tout le Cotentin en fonction de la typologie d'habitat. C'est uniquement sur la base de cette règle que la fréquence de la collecte est établie. Il n'est pas possible de déroger à cette règle.

Habitat	Emballages ménagers recyclables (bac jaune)	Ordures ménagères résiduelles (bac gris)
<b>Rural</b> (46% de la population)	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois toutes les 2 semaines
<b>Urbain résidentiel</b> (Densité supérieure à 2500 hab/km <sup>2</sup> sur un quadrillage de 200m de côté)	1 fois / semaine	1 fois / semaine
<b>Urbain dense</b> (Zones urbaines où l'on trouve une forte concentration de commerces de proximité ou des établissements de santé.)	1 fois / semaine	2 fois / semaine
<b>Hyper centre urbain</b> (Plateau piétonnier de Cherbourg-en-Cotentin et rues périphériques.)	3 à 6 fois / semaine	3 à 6 fois / semaine

On note, ainsi, que la majorité du territoire est collecté en OMr une fois tous les 15 jours (C0,5), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 50% des habitants du Cotentin.

Le reste du territoire est majoritairement en C1 (1 collecte/semaine), à l'exception des hyper-centres de Valognes ou de Montebourg en C2 ou celui de Cherbourg-en-Cotentin qui bénéficient de 3 passages ou plus.

Concernant la collecte des EMr, ce sont les mêmes proportions. La majorité du territoire est en C0,5 mais cela ne représente que 50% des habitants du territoire.

Dans l'application déployée début 2024, les usagers peuvent désormais télécharger leurs calendriers de collecte adaptés et prenant en compte toutes les fréquences et les adaptations liées aux jours fériés non travaillés (1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) et recevoir des notifications de rappel des jours de collecte





## 6 LES DÉCHÈTERIES

La Communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie.

Le maillage des déchèteries actuel correspond à celui qui avait été réfléchi à l'échelle des anciens EPCI. Celui-ci a fait l'objet d'un travail d'harmonisation permettant d'aboutir sur un règlement unique pour les particuliers mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et un règlement spécifique aux professionnels mis en œuvre au 1<sup>er</sup> mai 2022 avec une tarification adaptée.

### >>> LES DÉCHÈTERIES <<< DU COTENTIN



-  Caisson de réemploi
-  Accueil des pneumatiques
-  Accueil amiante (sur RDV)
-  Accueil des DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublements)

## JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Tout en intégrant une saisonnalité, le nouveau projet de service a permis une harmonisation des jours et horaires d'ouverture en fonction :

- Des tonnages collectés,
- Des services proposés.

		HIVER (01/10 > 31/03) : 9h - 12h   13h30 - 17h30	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		ÉTÉ (01/04 > 30/09) : 9h - 12h   13h30 - 18h30						
ANNEVILLE-EN-SAIRE	HIVER		✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✓	✓	✓	✓	✓
BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	HIVER		✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✓	✓	✗	✓	✓
GREVILLE-HAGUE	HIVER		✓	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✓	✓	✓	✓	✓
HÉAUVILLE	HIVER		✓	✓	✗	✓	✓	✗
	ÉTÉ		✓	✓	✗	✓	✓	✗
LE HAM	HIVER		✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✗	✓	✗	✓	✓
LES MOITIERS D'ALLONNE	HIVER		✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✗	✓	✓	✓	✓
LES PIEUX	HIVER		✓	✓	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✓	✓	✓	✓	✓
MARTINVEST	HIVER		✓	✗	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✗	✓	✓	✓	✓
PORT-BAIL	HIVER		✓	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✓	✓	✓	✓	✓
QUERQUEVILLE	HIVER		✓	✓	✗	✓	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✓	✓	✓	✓	✓
RAUVILLE-LA-PLACE	HIVER		✓	✗	✓	✗	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✗	✓	✗	✓	✓
VALOGNES	HIVER		✓	✓	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✓	✓	✓	✓	✓
VAROUVILLE	HIVER		✓	✗	✓	✓	✓	✓
	ÉTÉ		✓	✓	✓	✓	✓	✓

CHERBOURG-OCTEVILLE	<b>OUVERTURE TOUTE L'ANNÉE</b> Du lundi au samedi en journée continue : 9h - 18h30 Dimanche : 9h - 12h30
TOURLAVILLE	

Les déchèteries sont fermées le dimanche à l'exception de 2 sites ouverts uniquement le matin. Elles sont, également, toutes fermées les jours fériés.

Des jours et horaires spécifiques aux professionnels ont également été définis, avec notamment la fermeture le samedi.

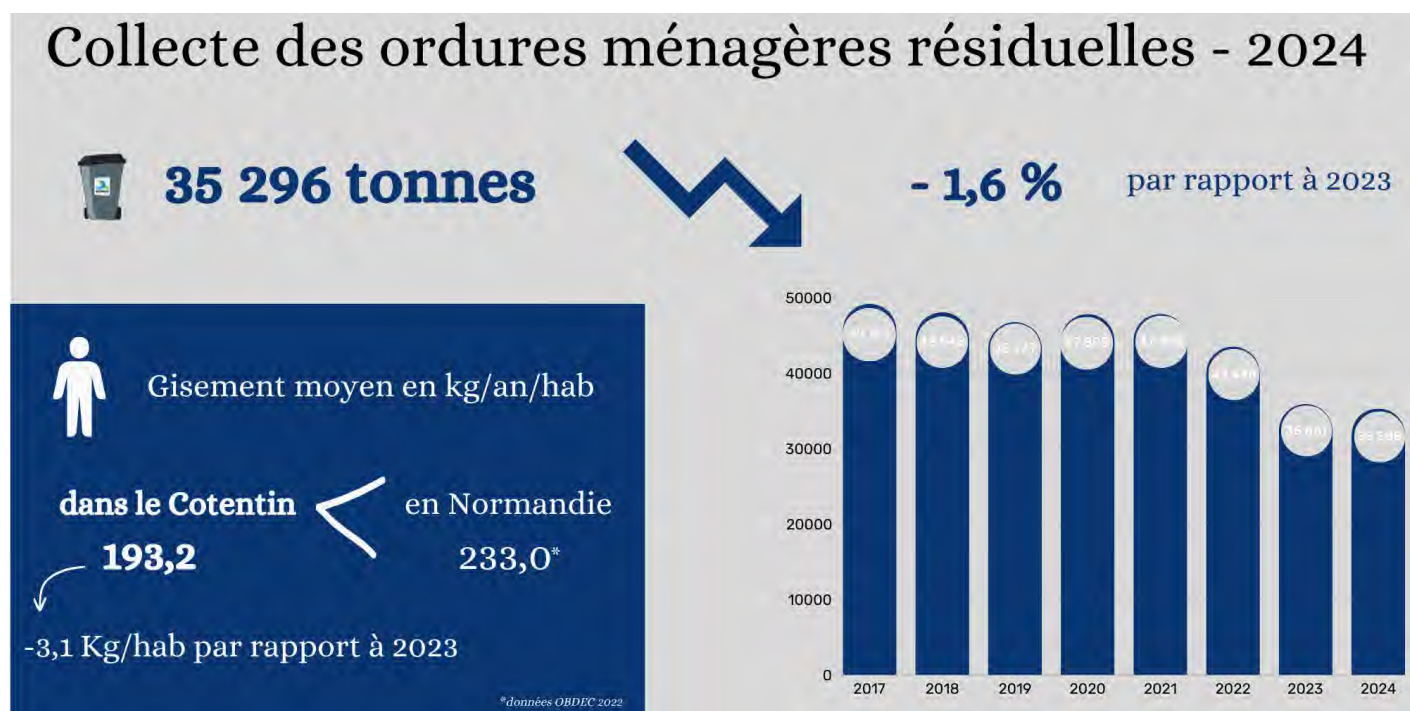
## FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

Aucun suivi des fréquentations n'est réalisé sur les déchèteries, à ce jour.

# LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

## 1 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE RÉSIDUELLE

Les Ordures Ménagères résiduelles appelées plus communément OMr sont les déchets non valorisables actuellement, restant après la collecte sélective, voire après le retrait des bio-déchets (compostage individuel).

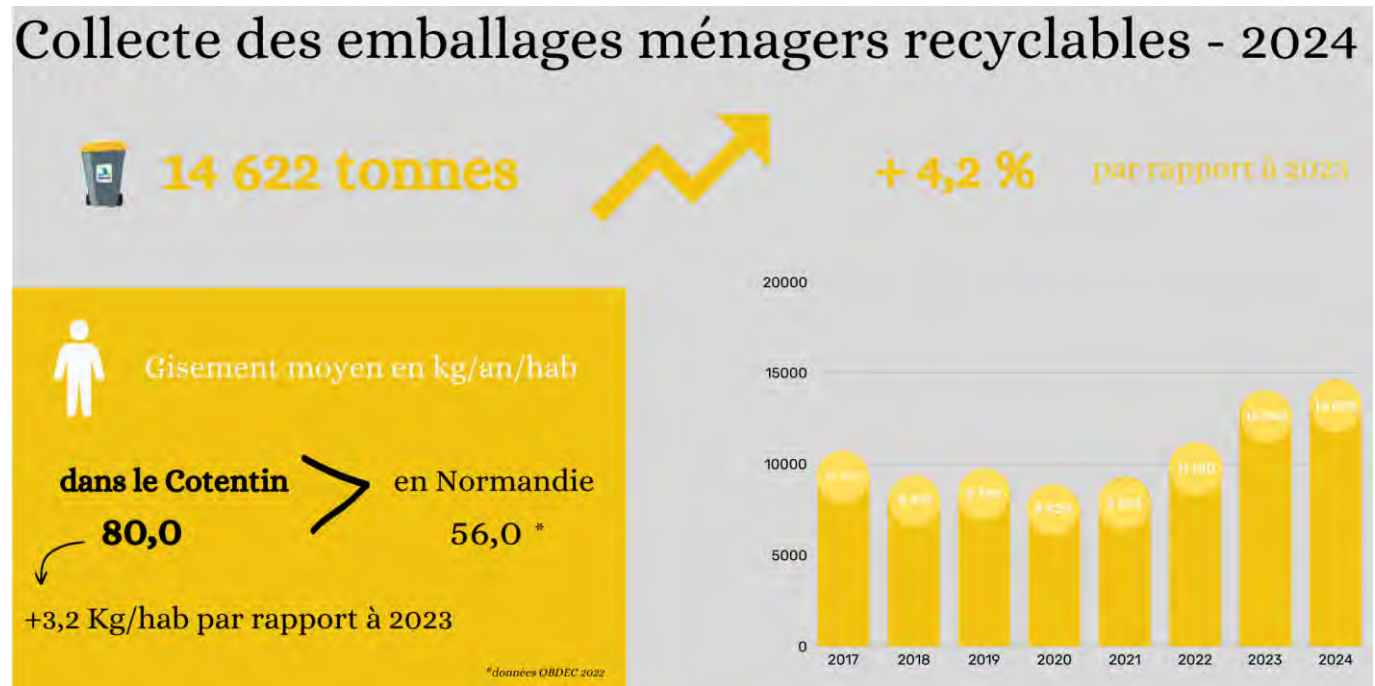


Après une légère augmentation des OMr depuis 2020, on note depuis 2022 une vraie baisse significative des tonnages qui s'explique par la mise en œuvre des extensions de consignes de tri et de réduction de la fréquence de collecte des OMr et le développement du compostage. Le gisement par habitant baisse de 3,1 kg par rapport à 2023 soit 193,2 Kg/hab. Ramené sur la base de la population DGF, le gisement s'élève cette fois-ci à 179 kg/an/hab.



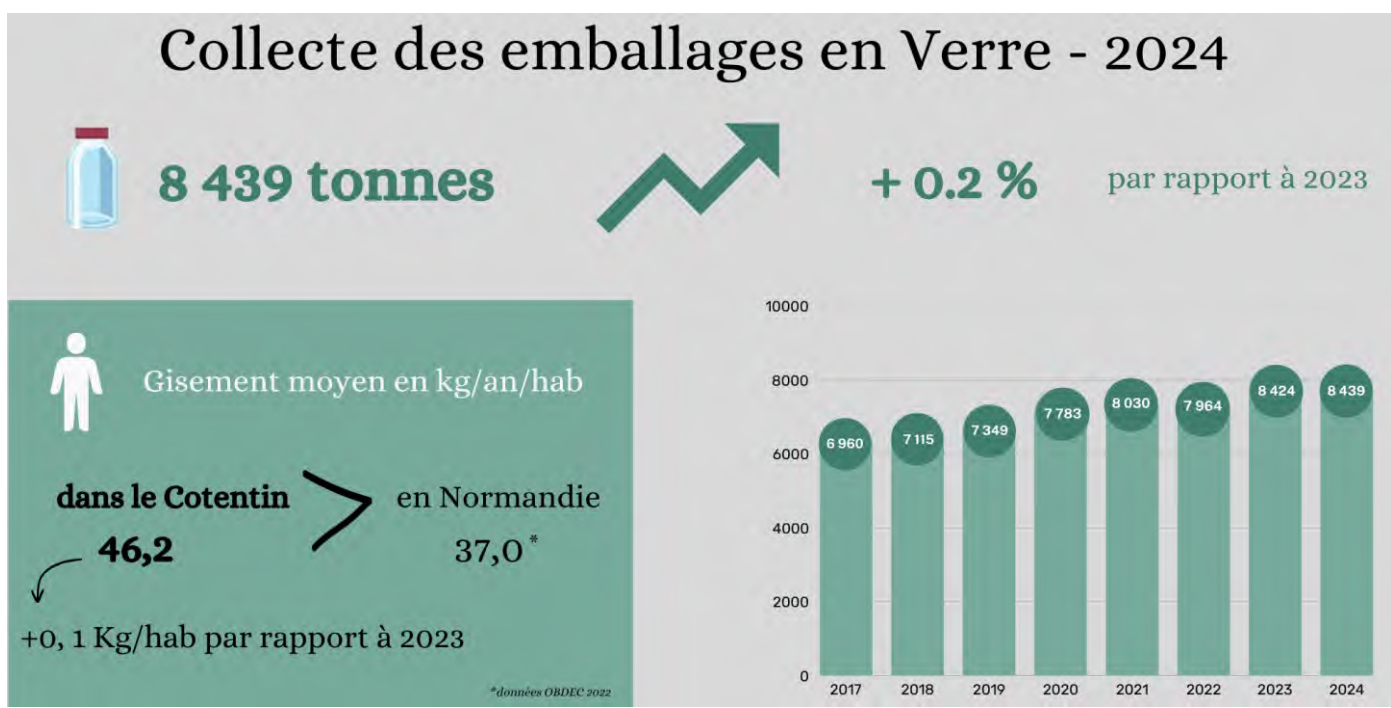
## 2 DÉCHETS COLLECTÉS EN COLLECTE SEPARÉE

### LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (EMR) :



Depuis le début de la mise en œuvre des ECT en 2021, on observe une réelle hausse des apports. Entre 2023 et 2024, la hausse ralentit mais reste de 4,2 %. Le gisement d'EMr par habitant est maintenant de 80Kg/an/hab.

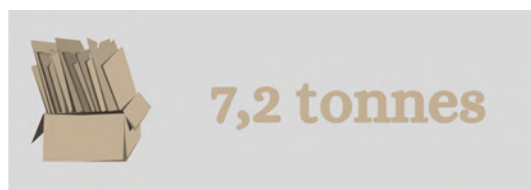
### LES EMBALLAGES EN VERRE :



On observe en 2024 une stagnation du gisement collecté, avec une production moyenne de 46,2 Kg/an/hab.

### 3 COLLECTE DE CARTONS DE COMMERCANTS EN PORTE A PORTE

Suite à la création du plateau piétonnier dans l'hyper centre de Cherbourg-en-Cotentin, 3 rues sont passées en apport volontaire à l'exception du carton des professionnels qui est collecté deux matins par semaine depuis juin 2024.



Collecte en porte à porte des cartons des professionnels

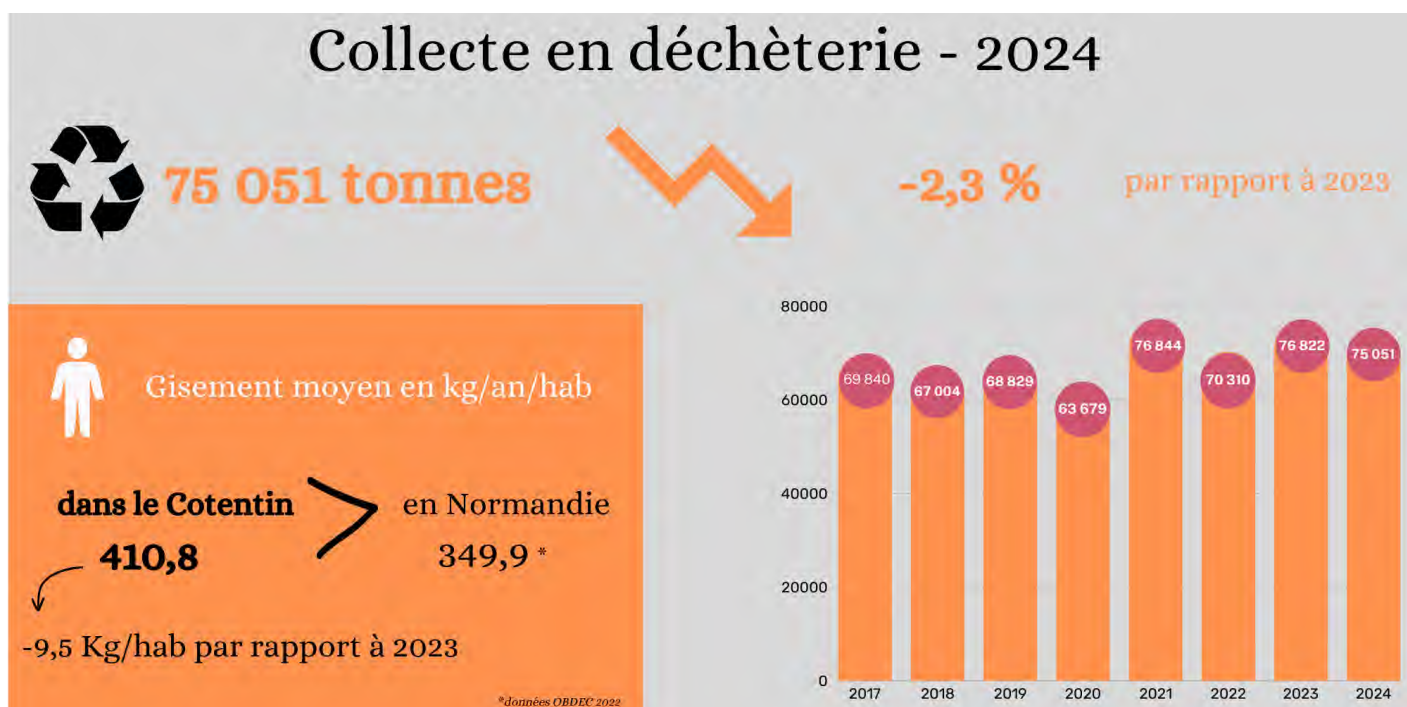
Juin 2024

Rues du plateau piétonnier

ACTP, prestataire de collecte

### 4 DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETERIES

Les déchets collectés en déchèteries représentent une forte partie du gisement de déchets collectés et traités par la collectivité.



On observe une légère baisse du gisement de 2,3 % par rapport à 2023 qui peut s'expliquer notamment par une baisse des apports de gazons (-6,8%), des gravats (-16,4%). Les dépôts d'encombrants maintenant appelés « Non valorisables » restent stables (-0,9%), quand les tonnages de bois augmentent (+9,3%) tout comme les Déchets d'éléments d'Ameublements (DEA) On conserve toujours un gisement par habitant très important.

Le détail des tonnages par déchèterie est en annexe 3.

---

## 5 COLLECTE DE RESTES ALIMENTAIRES


---

Depuis juillet 2024, dans le cadre de l'expérimentation « biodéchets », 7 déchèteries sont équipées d'abri-bacs pour permettre la collecte séparée des restes alimentaires pour les résidences secondaires, les personnes ne pouvant avoir de composteurs individuels ou pour ceux souhaitant composter les coquillages, os et arêtes. Au 31 décembre 2024, ce sont 15,1 tonnes de restes alimentaires, qui ont été compostés au lieu de finir en enfouissement.

**Expérimentation de collecte des restes alimentaires en déchèteries**



**Juillet 2024**



**Dans 7 déchèteries du Cotentin**



**15,1 tonnes**

---

## 6 PERFORMANCE DE COLLECTE

---

Entre 2024 et 2023, on observe une légère baisse du tonnage global collecté soit 134 099 tonnes contre 135 167 tonnes en 2023. Malgré l'augmentation des tonnages d'EMr et des tonnages de verre, la baisse des tonnages d'OMr et de déchèterie permet de réduire le tonnage collecté.

Globalement, on note que 56,5 % des tonnages collectés sont issus des déchèteries et que les OMr ne représentent plus que 26,5 % des tonnages (34% en 2021).

# Performance de collecte globale - 2024

**133 432 tonnes**



**- 1,3 %**

par rapport à 2023



Gisement moyen en kg/an/hab

dans le Cotentin > en Normandie

**730,3**

**675,9\***

-9,2 Kg/hab par rapport à 2023

\*données ORDEC 2021



**26,5 %**

d'OMr



**6 %**

de verre



**56,5 %**

de déchets de déchèterie



**11 %**

d'emballages recyclables

## SYNTHÈSE DES TONNAGES

## DES COLLECTES



En 2024  
**133 432 tonnes**  
 collectées tous flux  
 confondus (cartons et  
 restes alimentaires compris)

↓ **1,3%**

**730 kg**  
 par habitant

↓ **1,3 %**

Ordures ménagères



**35 296 tonnes**  
 collectées

↓ **1,6 %**

**193 kg**  
 par habitant

↓ **1,6 %**

Emballages recyclables



**14 623 tonnes**  
 collectées

↑ **4,2 %**

**80 kg**  
 par habitant

↑ **4,2 %**

Verre



**8 439 tonnes**  
 collectées

↑ **0,2 %**

**196 kg**  
 par habitant

↑ **0,2 %**

Déchets de déchèteries



**75 051 tonnes**  
 collectées

↓ **2,3 %**

**411 kg**  
 par habitant

↓ **2,3 %**

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

## 1 ORIGINE DES DÉCHETS

L'ensemble des déchets traités sur les sites de traitement appartenant à l'Agglomération sont issus de notre territoire apports publics (régies, déchèteries,...) et/ou apports privés (professionnels, ...).

Cependant, tous les déchets du territoire n'ont pas le même exutoire y compris pour les déchets d'une même catégorie. Pour exemple, les déchets végétaux du Cotentin sont traités dans 5 sites différents.

Cette quantité d'exutoires est liée notamment à deux facteurs :

- Une répartition géographique des lieux de traitement pour limiter le transport ou les coûts de traitement,
- Le découpage par secteur pour favoriser la concurrence et laisser la possibilité à des petites structures de répondre à nos marchés.

## 2 QUAI DE TRANSFERT

Une partie du territoire est également équipée de quais de transfert permettant, notamment pour la collecte des OMr et des EMr, de limiter les allers-retours vers les sites de traitement.

A ce jour, les territoires équipés de quais de transferts sont :

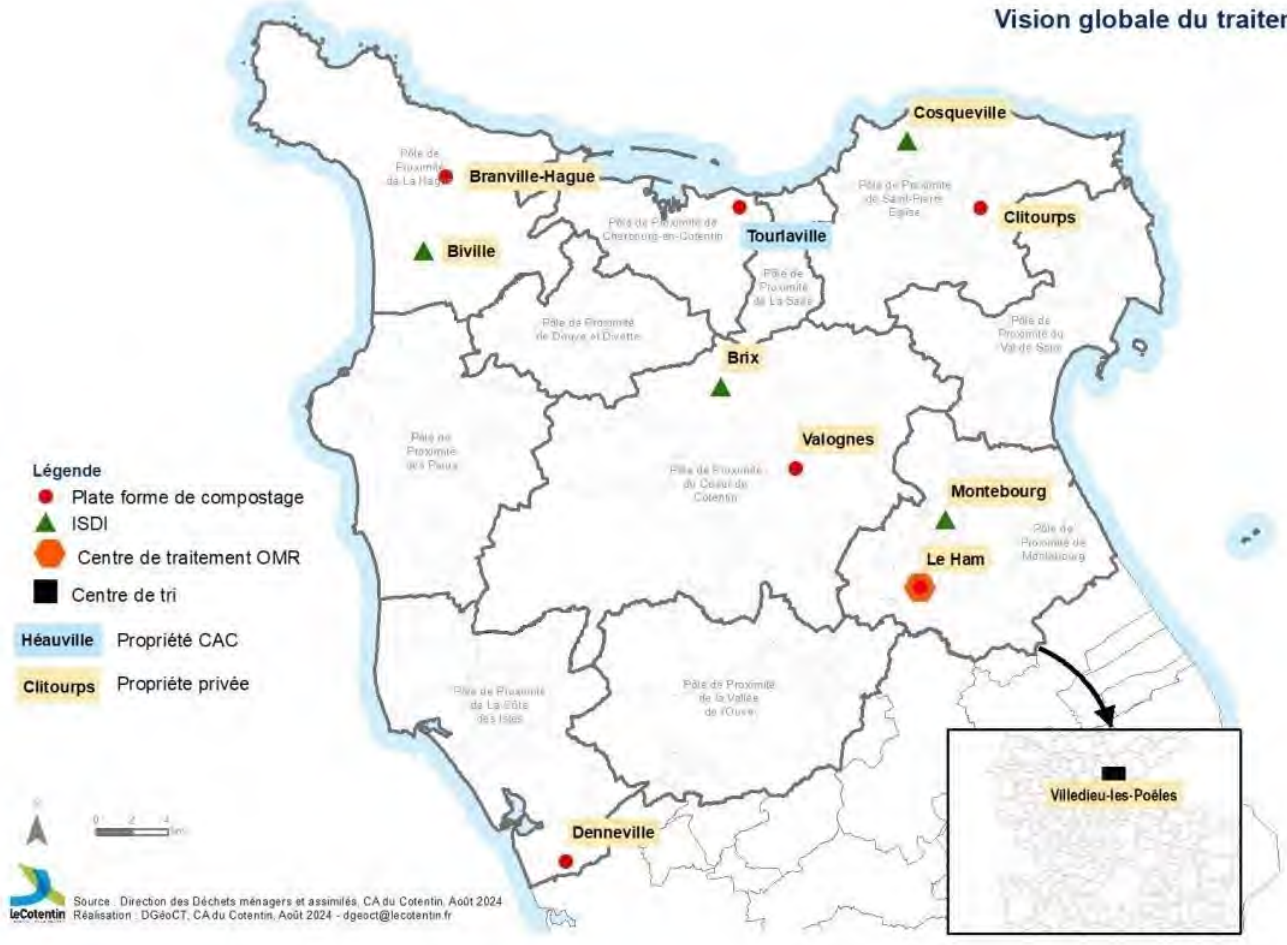
- Le PP de Côte des Isles : Le quai de transfert de Port-Bail accueille les OMr et les EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest soit **2 701 tonnes**.
- Le PP des Pieux : Le quai de transfert d'Héauville accueille les OMr et EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest soit **4 123 tonnes**.
- La commune de Cherbourg-en-Cotentin et le PP de la Saire : le quai de transfert du Becquet à Tourlaville accueille les OMr et EMr collectés par les équipes du secteur Nord mais également par le prestataire en charge des territoires de St Pierre Eglise et du Val de Saire, les tonnages encombrants et le divers soit **41 794 tonnes**.



- Le PP de Cœur du Cotentin : Le quai de transfert de Bricquebec-en-Cotentin accueillait les OMr collectées en régie par les équipes du secteur ouest ou centre-est. Le site est en cours de réhabilitation pour permettre d'accueillir une partie des EMr du secteur Ouest et Centre Est avant transfert vers le futur centre de tri de Normantri. Il sera opérationnel dès mi 2025.
- La Commune de la Hague : Le quai de transfert de Gréville-Hague accueille les OMr et les EMr collectés en régie par les équipes du territoire ouest et les emballages en verre collectés en régie sur le territoire soit **3 360 tonnes**.

### 3 LIEU ET NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

Vision globale du traitement



Le tableau suivant récapitule pour chaque territoire le type d'exutoire et le mode de traitement ou valorisation ainsi que les tonnages traités.

Type de déchets	Destination / Propriétaire / Nature de traitements	CeC	Cœur du Cotentin	Côte des Isles	Douve et Divette	La Hague	La Saire	Les Pieux	Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	TOTAL
OMr	ISDND / SPEN / Enfouissement	35 296											35 296
Autres déchets qui de transfert Le Becquet	ISDND / SPEN / Enfouissement	4 739											4739
EMr	Centre de tri de Villedieu les Poeles/ SPHERE / Tri	14 623											14623
VERRE	Valorisation matière	2 754	1 150	715	384	628	168	761	368	519	722	271	8439
RESTES ALIMENTAIRES	Plateforme de compostage / Les Petits Composteurs			4		2		4		3	3		15
ENCOMBRANTS	ISDND / SPEN / Enfouissement	4 921	1 863	1 210	445	598		1 307	536	909	619	311	12718
DECHETS VEGETAUX	Plateforme de compostage de Branville-Hague / SARL Les Delles / Compostage					1 560		1 035					2595
	Plateforme de compostage de Denneville / GAEC du Boullier / Compostage			3 009				1 805					4813
	Plateforme de compostage de Cherbourg-en-Cotentin / CaC / Compostage	5 311			1 133								6444
	Plateforme de compostage de Valognes / Valnor / Compostage	5 731	3 294						794		1 970	625	12414
	Plateforme de Clitourps / EARL la Grimonnerie / Compostage									2 115			2115
SOUCHES	Plateforme de compostage du Ham / SPEN / Compostage		27	106				37		71	18		260
GRAVATS	ISDI de Biville / Carrière TPC / Stockage	7 533		1 655	818	1 087		1 329					12421
	ISDI de Cosqueville / Carrière TPC / Stockage									954	1 000		1954
	ISDI de Brix / Carrière Leroux / Stockage		2 762										2762
	ISDI de Montebourg / Carrière Leroux / Stockage								538			562	1100
BOIS	Site du Ham / SPEN / Valorisation énergétique	2 135	1 078	709	273	370		989	268	406	362	204	6794
FERRAILLES	Site d'Equedreville / Emmaus / Valorisation matière	333											333
	Site d'Yvetot Bocage / GDE / Valorisation matière	418	404	289	111	159		319	109	167	190	89	2256
CARTONS	ACTP / Valorisation matière	7											7
	Site du Ham / SPEN / Valorisation matière	411	205	112	78			168	53	82	112	43	1262
	Site d'Equedreville / Emmaus / Valorisation matière					56							56
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Site de Donville -les-Bains / SPHERE - Ecomobilier / Valorisation matière	2 018	765	403	199	242			167	289	309	158	4551
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	VEOLIA / Valorisation matière	713	353	162	91	115		216	88	127	148	80	2093
DDS	Plateforme de Drakkar / Chimirec / Valorisation énergétique	169	108	43	33	33		65	23	31	37	34	577
HUILES NOIRES	Plateforme de Javené / Chimirec / Régénérées	95											95
PNEUS de véhicules légers	Aliapur ou SPHERE / Valorisation matière	128	40	31		63		30	56	35			382
AMIANTE	ISDD Le Ham / SPEN / Stockage	102	66	35		26		37					265
PILES	COREPILE / Valorisation matière	6	6	4	2	2		4	3	2	2	2	32
LAMPES	Ecosystème / Valorisation matière	3	1	1	0	0		1	0	0	0	0	7
TLC	Magasins Fil et Terre / Ré-utilisation en magasin ou Valorisation matière	797											797

# LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

## 1 TONNAGES TRAITÉS

### TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le taux de valorisation de l'Agglomération du Cotentin est de **54,1 %** (tous déchets compris). Ce résultat est obtenu en prenant les tonnages valorisés (énergie/matière) dont entre autre les EMr, le verre, les déchets végétaux... que l'on divise par le tonnage total de DMA (y compris gravats). Le chiffre est en hausse par rapport à 2023 (52,5%) grâce à l'augmentation des tonnages valorisés et à la baisse des OMr.

### INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

Les déchets déposés en installation de stockage sont : les OMr, les encombrants, les gravats et l'amiante. Cependant seuls les deux premiers sont enfouis.

En 2010, ces quatre catégories représentaient 89 253 tonnes (dont 78 192 tonnes enfouies), ce chiffre s'élève en 2024 à 71 256 tonnes (52 754 tonnes d'enfouis). **On observe un indice de réduction de 20,16 %, qui augmente à 32,53 % pour les seuls déchets enfouis.**

### ZOOM SUR LES SITES DE TRAITEMENT GERÉS EN RÉGIE PAR L'AGGLOMERATION DU COTENTIN

- ISDI d'Héauville

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) d'Héauville est gérée en régie par l'Agglomération. Pour rappel, un ISDI est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui réceptionne des déchets inertes en vue de les éliminer par enfouissement ou comblement sur site.

Le site d'Héauville n'accueille plus de gravats depuis la fin de l'année 2023. Celle-ci va faire l'objet d'une remise en état avant fermeture définitive.

• **ISDI des Moitiers-d'Allonne**

L'ISDI des Moitiers-d'Allonne est gérée en régie par l'Agglomération. Elle n'accueille plus de gravats depuis la fin de l'année 2023. Celle-ci va faire l'objet d'une remise en état avant fermeture définitive.

• **Centre de compostage du Becquet**

Le centre de compostage du Becquet est géré en régie par l'Agglomération. En 2024, 12 332 tonnes (- 2,6% par rapport à 2023) de branchages et de pelouses ont été apportées sur ce site dont :

- 11 555 t de résidus de jardins issus des déchèteries de Cherbourg en Cotentin et de Martinvast et des régies, des communes et autres apports (non payants) (-3%),
- 778 tonnes d'apports payants (+7%).

Le tonnage traité sur le centre de compostage en 2024 est de 6 444 tonnes (-17 % par rapport à 2023), le reste a été mis au rebut (157 tonnes) ou envoyé sur la plateforme de compostage de VALNOR à Valognes (5 730 tonnes).

La vente de compost 2024 est de 2 840 tonnes réparties de la façon suivante :

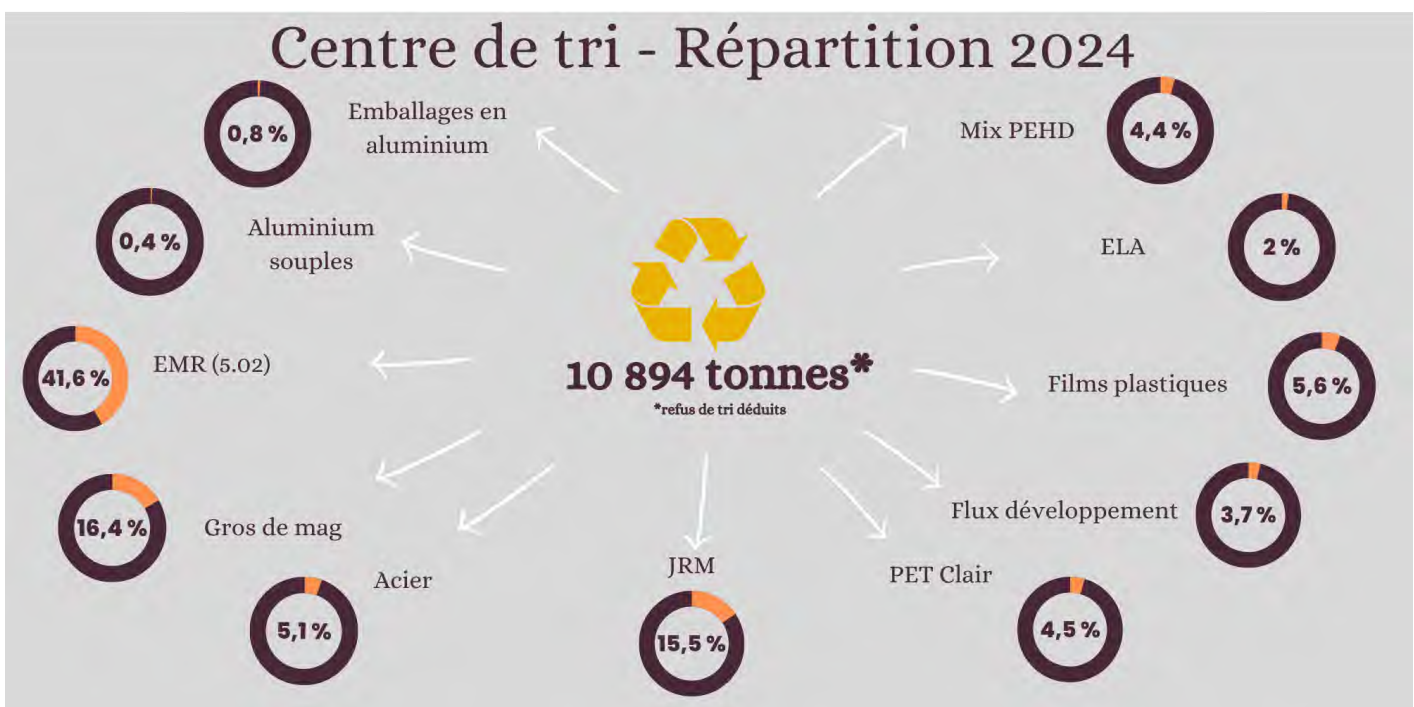
- 1 351 tonnes pour le SILEBAN,
- 130 tonnes pour les collectivités,
- 1 359 tonnes en vente directe (tarifs définis par délibération).

• **Centre de tri de Villedieu les Poeles**

L'ensemble des emballages recyclables sont triés par un prestataire en attendant l'ouverture du centre de tri NORMANTRI.

En 2024, le centre de tri de la SPHERE a trié 14 063 tonnes d'EMr sur les 14 622 entrantes (présence de stock fin 2024).

Les productions réalisées en 2024 pour le centre de tri de la SPHERE sont les suivantes (hors refus de tri) :



## TONNAGE GLOBAL TRAITÉ

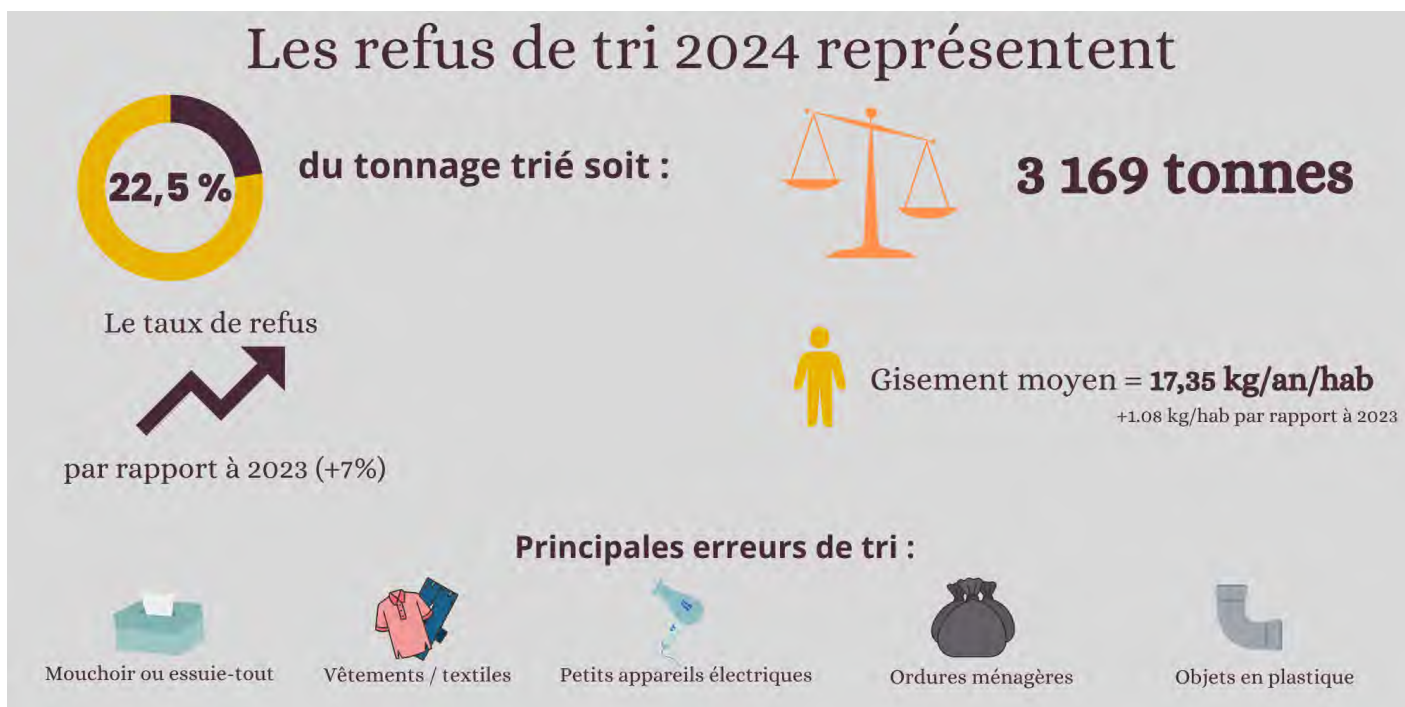


## 2 REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

### DÉFINITION ET ENJEUX DES REFUS DE TRI

Les refus de tri représentent l'ensemble des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri ou par le process utilisé. Ces déchets doivent être retirés car ils rendraient impropre la valorisation du flux restant, il peut s'agir entre autres :

- De plastiques autres que les emballages,
- De verre, le centre de tri étant réservé aux EMr,
- D'encombrants, DEEE, de textiles,
- D'ordures ménagères résiduelles...



Dans le cadre de l'amélioration du tri et de la baisse des refus de tri, des caractérisations sont réalisées régulièrement sur le centre de tri. Ces caractérisations ont pour but de repérer les secteurs où le tri est de moins bonne qualité mais également d'essayer de mettre en lumière les erreurs de tri les plus courantes. Les ambassadeurs du tri ont la gestion de ces caractérisations en partenariat avec la référente du contrat CITEO et un agent de l'équipe maintenance. Pour rappel, une caractérisation a pour but de connaître la composition du gisement de déchets. Elle est réalisée sur un échantillon pris au hasard, que l'on trie suivant des catégories définies. Chaque catégorie est ensuite pesée permettant de définir des pourcentages de composition.

### PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES INSTALLATIONS

Les Omr et encombrants sont traités sur le site de la SPEN dont les performances énergétiques sont les suivantes :

- Énergie électrique produite : 10 456 MWh
- Énergie électrique injectée sur le réseau ENEDIS : 10 090 MWh
- Énergie sous forme de biogaz injectée sur le réseau GRDF : 15 338 MWh



## BILAN

### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX DU TRAITEMENT



Au total, en 2024  
**142 213 tonnes**  
de déchets ont été  
traités tous flux  
confondus

↓ **1 %**  
par rapport à 2023

**54 %**  
de déchets  
valorisés

**Taux global de  
valorisation**

**46 %**  
de déchets  
non valorisés

Valorisation matière



**45 %**

Valorisation énergétique



**9 %**

Enfouissement



**33 %**

---

# ÉVOLUTION ET REFLEXION DU SERVICE

---

Au cours de l'année 2024, la direction déchets ménagers et assimilés a travaillé sur des projets d'évolution notamment des déchèteries et sur l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires

D'autres projets ont continué d'évoluer à leur rythme :

- Avancement du projet Normantri avec la pose de la première pierre.
- Le déploiement de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires en déchèterie.
- L'étude sur le traitement des résiduels après 2030 dans le cadre du M9 et le lancement du recrutement d'un directeur pour le futur centre de valorisation énergétique.
- Le lancement des travaux du site de transfert de Bricquebec-en-Cotentin.
- Le travail sur l'intégration des nouvelles REP (bâtiments, ASL,...)

## Prospective 2025 :

- Le déploiement de l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires en bourg.
- La mise en service du site de transfert de Bricquebec-en-Cotentin.
- La révision du règlement de déchèteries pour professionnels et la sécurisation des déchèteries.
- La mise en œuvre du règlement de collecte courant 2025.
- Le lancement d'une assistance de maîtrise d'ouvrage dont le but est de réaliser un programme d'actions sur les déchèteries de l'agglomération pour permettre leur optimisation, afin d'améliorer et de développer la qualité du service rendu aux usagers de l'agglomération. L'agglomération Le Cotentin a pour objectif d'équiper son territoire d'un réseau de déchèteries modernes et fonctionnelles, en adéquation avec les besoins et les attentes actuelles des utilisateurs et avec les évolutions futures, pour les 10 prochaines années. Le Cotentin souhaite également disposer d'outils d'aide à la décision nécessaires pour évaluer la pertinence et les modalités de mise en œuvre d'une déchèterie nouvelle génération sur son territoire.

# RESSOURCES HUMAINES

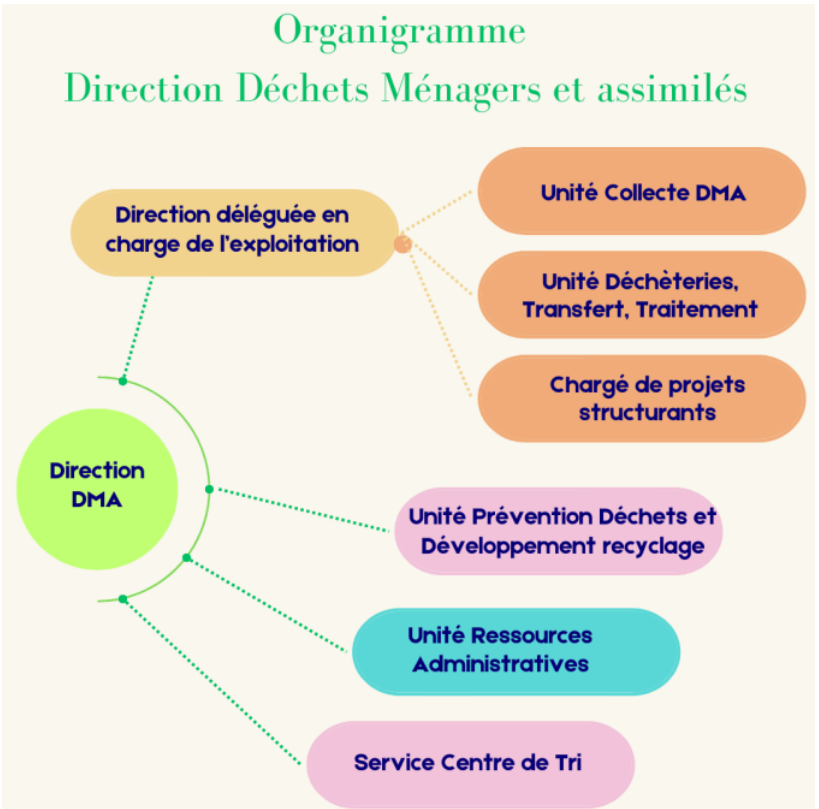
## 1 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS

L'organigramme de la direction déchets ménagers et assimilés est composé de 4 unités et un service :

- Unité Ressources administratives
- Unité Prévention des déchets et développement du recyclage
- Unité Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Unité Déchèteries, Transfert, Traitement
- Service Centre de tri

Le directeur de la direction déchets ménagers et assimilés est sous l'autorité du Directeur Général Adjoint du Pôle « Services aux Usagers ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'unité collecte s'est vu doter d'un service logistique, maintenance et collecte des PAV.

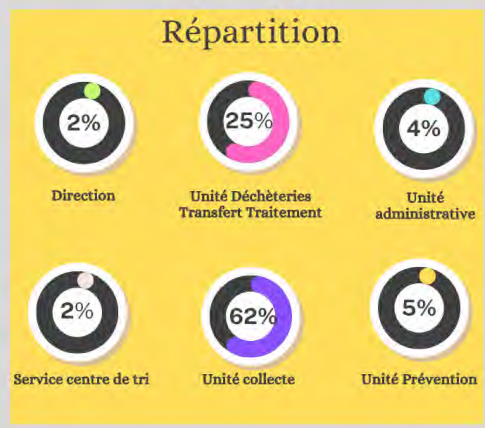


# La Direction Déchets Ménagers en quelques chiffres

**210 Agents**

soit **18%**

des agents du Cotentin



**1 femme pour 9 hommes**

## 2 FORMATION DES AGENTS

En 2024, de nombreuses formations ont été réalisées, des formations métiers pour améliorer la connaissance et la technicité des agents, mais également des formations hygiène/sécurité pour réduire les risques liés au travail.

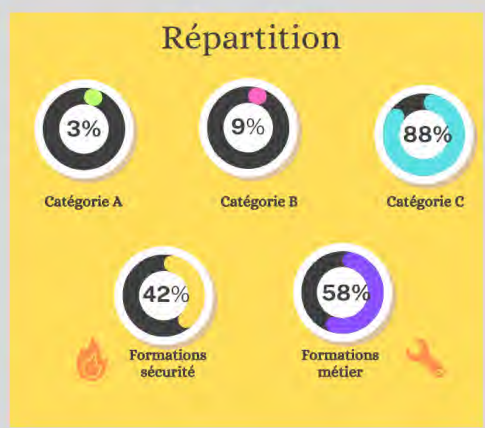
# Formation des agents de la direction DMA

**3 784 Heures**

**110 agents**

**88 hommes**

**22 femmes**



**275 formations**

- 5 : Gestes 1ers secours - sauveteurs secouristes
- 24 : managements, RH
- 10 : Finances ou marchés publics

### 3 INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL

En 2024, le Pôle service aux usagers, dont dépend la DDMA, comptabilise 33 accidents de travail, dont 3 sans arrêt. Le nombre de jours d'arrêts est de 1 307 jours pour les AT 2024.

- Le taux de gravité du Pôle est de 1.87 (2,48 en 2023)
- Le taux de fréquence du Pôle est de 42,85 (38 en 2023)

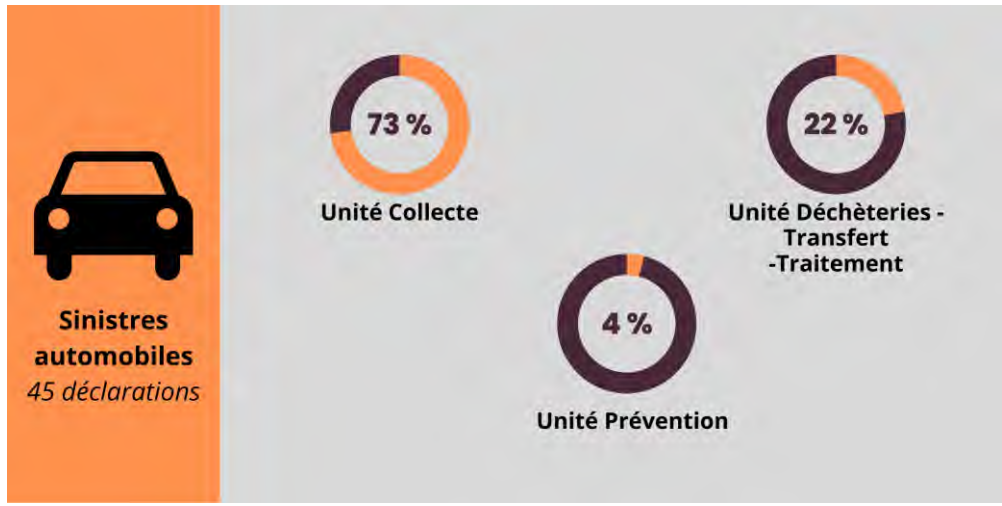
Au sein de la DMA, **on comptabilise 19 accidents** avec arrêts. 90 % de ces accidents se rattachent à l'unité collective, ces AT sont liés essentiellement à un effort de soulèvement ou une manipulation de charge ou une chute/glissade de plain-pied ou avec dénivellation (marches/trottoirs).

Un travail important de sécurité a été lancé avec le conseiller prévention et la direction déléguée à l'exploitation de la DDMA pour permettre de mieux sécuriser les agents et réduire les risques d'accidents.



## 4 SINISTRALITÉS

En 2024, on observe 45 sinistres sur les véhicules ou engins (26 en 2023) dont 73% sont attribués à la collecte.



Les dommages aux biens et les sinistres liés à la responsabilité civile sont essentiellement dus aux déchèteries.

Globalement, c'est 49 sinistres pour la direction (31 en 2023) dont 67 % rattachés à l'unité collecte.



# LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

## 1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Afin de favoriser la transparence et la concertation sur la thématique des déchets, la collectivité a mis en œuvre des commissions prospectives dont une spécifique aux compétences « environnement/déchets ». Cette commission se réunit régulièrement et permet de débattre sur les projets du mandat mais également de réfléchir aux grands enjeux du Cotentin.

Elle a également initié la création du conseil de développement par délibération du 21 septembre 2017. Ce conseil, organe autonome de démocratie participative, a pour objectif d'associer la société civile à la conduite des politiques publiques et à toutes les problématiques concourant à l'aménagement et au développement du Cotentin. Le Conseil de développement est amené à rendre un avis ou une contribution sur les sujets dont il a été saisi par l'agglomération du Cotentin, ou dont il s'est autosaisi. Son rôle est consultatif.

Par ailleurs dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés, la collectivité avait retenu 9 axes de travail. Courant 2024, 4 axes ont fait l'objet de concertation via une enquête pour l'Axe 2 « Favoriser et inciter au réemploi, à la réparation et la réutilisation » et l'axe 8 « Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire vers une consommation responsable » et via un groupe de travail pour l'Axe 7 « Sensibiliser à la réduction des déchets en mer et déchets touristiques ». Pour l'axe 5 « Lutter contre le gaspillage alimentaire », nous avons travaillé à partir des conclusions du groupe de travail du PAT et des propositions faites sur cette thématiques dans les autres axes.



## 2 SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

Au 31 décembre 2024, c'est ainsi 3 216 réclamations (5 762 en 2023) qui ont été enregistrées. Ce chiffre a largement réduit depuis sa mise en œuvre - 58% par rapport à 2022. En moyenne, on est sur 270 réclamations par mois.

92 % des réclamations concernent l'unité collecte dont 54 % sont liées aux demandes de dotation en bacs (56 % en 2023), 32% des réclamations sont liées à la collecte en porte à porte (34% en 2023), le reste concerne les colonnes d'apports volontaires ou les sacs ou les besoins pour des manifestations.

### Répartition des réclamations :



Concernant le suivi du courrier de la DMA, pour 2024, on enregistre 428 courriers contre 419 en 2023.

Des suivis (appels téléphoniques et accueils physiques) ont été mis en œuvre courant 2024 sur les maisons du Cotentin, on comptabilise :

- 4 438 accueils physiques pour la DMA
- 5 005 appels téléphoniques pour la DMA auxquels s'ajoutent les 3 731 appels gérés par l'unité administrative quai de Caligny





# BUDGET ET FINANCEMENT

Dans un contexte particulièrement évolutif (augmentation des coûts de traitement (taxe générale sur les activités polluantes), refonte des procédures de collecte, évolution des règles de tri, etc...), la Communauté d'Agglomération a souhaité opter pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1er janvier 2022.

## Budget global 2024

Année	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Fonctionnement	Recettes Investissement
2023	32 880 862 €	4 226 976 €	29 206 482 €	0 €
2024	34 973 842 €	5 694 480 €	30 852 115 €	251 €

**Dépenses**  **+ 9,6 %**  
**Recettes**  **+ 5,6 %**

 **Coût global en €/hab :**  
**223 €**

Le budget global représente 40 668 322 € de dépenses +9.6 % par rapport à 2023, ramené à l'habitant, cela représente un coût brut de 223 € pour la gestion des DMA (+ 20 €/hab par rapport à 2023). On note également une hausse des recettes (+5,6%) qui ne couvre pas l'ensemble des dépenses.

# STRUCTURE DES DÉPENSES

Le budget de la direction présente des dépenses de fonctionnement ainsi que des dépenses d'investissement qui seront détaillées ci-après.

### Dépenses 2024

Année	Dépenses Fonctionnement	Dépenses Investissement
2023	32 880 862 €	4 226 976 €
2024	34 973 842 €	5 694 480 €

**Fonctionnement**  + 6,4 %

**Investissement**  + 37,7 %

# 1 LA NATURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses se composent de la façon suivante :

## Dépenses fonctionnement 2024

Année	2024	2023
Charges à caractère général	22 435 665 €	21 079 122 €
Charges de personnel et frais assimilés	12 098 487 €	11 646 349 €
Autres charges de gestion courante	292 530 €	127 236 €
Charges financières	124 389 €	15 299 €
Charges exceptionnelles	22 771 €	12 856 €
<b>Total</b>	<b>34 973 842 €</b>	<b>32 880 862 €</b>



**+ 6,4 %**

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées des dépenses liées à l'exploitation des régies (masse salariale et charges annexes) et aux marchés de prestations de services (collecte, transport et traitement des déchets comprises dans les charges à caractère général). On note que globalement le budget entre 2023 et 2024 subit une hausse de 6.4 %.

Cette hausse s'explique en partie par une augmentation des dépenses de charges à caractère général (chapitre 11) qui subit une hausse de 6,4%. Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

Détail chapitre 11	2024	2023	Différence
Carburants	914 322,61€	1 040 344,20 €	-126 021,59 €
Entretien autres biens mobiliers	350 698,24 €	276 487,32 €	74 210,92 €
Entretien matériel roulant et taxe	333 278,18 €	548 574,19 €	-215 296,01 €
Matières et fournitures	651 383,30 €	850 733,47 €	-199 351,17 €
Contrats de prestations	18 974 797,31 €	17 667 560,02 €	1 307 237,29 €
Autres	1 211 184,36 €	695 422,80 €	515 761,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 435 665 €</b>	<b>21 079 122 €</b>	<b>1236 541 €</b>

On note une augmentation générale liée essentiellement aux coûts des contrats de prestations.

Les prestations de services, avec la hausse de la TGAP, la révision de prix ou les nouveaux marchés subissent une augmentation de 7,4%. Ce poste de dépenses représente 85% des dépenses des charges à caractère général et comprend essentiellement les prestations liées à la collecte, au tri, au transport ou au traitement des déchets. Ce poste va continuer à fortement augmenter dans les années à venir avec la hausse de la TGAP, il est donc important de continuer de réduire au plus vite le tonnage de déchets à enfouir.

Le deuxième poste de dépenses concerne les charges de personnels qui subissent une hausse de 3.9% malgré la baisse des effectifs. La direction déchets ménagers et assimilés fait partie des directions présentant le plus grand nombre d'agents (cf. page 43-44).

## 2 LA NATURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### Dépenses investissement 2024

Année	2024	2023
Emprunts et dettes assimilées	616 100,24 €	108 209,46 €
Immobilisations incorporelles	35 626,09 €	469 186,44 €
Immobilisations corporelles	3 201 626,29 €	3 411 387,03 €
Immobilisations en cours	1 841 126,87 €	238 192,76 €
Total	5 694 480 €	4 226 975,69 €




**+ 37,7 %**

Les dépenses d'investissement du budget sont composées :

- à 56 % pour le renouvellement ou l'acquisition de matériels, d'outillages et de véhicules pour assurer le maintien et la modernisation des outils de travail (immobilisations corporelles),
- à 32 % pour les travaux d'investissements notamment pour le site de transfert de Bricquebec-en-Cotentin (immobilisations en cours),
- à 11 % pour le reversement de la fiscalité pour les communes membres du Groupement à Fiscalité Propre (GFP),
- à 1 % pour les immobilisations incorporelles, telles que des études.

# STRUCTURE DES RECETTES

Année	Recettes Fonctionnement	Recettes Investissement
2023	29 206 482 €	0 €
2024	30 852 115 €	251 €

**Fonctionnement**  **+ 5,6 %**

## 1 LA NATURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'EXPLOITATION

Ces recettes se composent de la façon suivante :

Détail chapitre 11	2024	2023	Différence
Produits des services	2 126 031,91 €	2 117 307,93 €	8 723,98 €
Impôts et taxes	23 069 240,55 €	22 072 936,00 €	996 304,05 €
Dotations, subventions	5 139 676,68 €	4 493 211,46 €	646 465,23 €
Autres produits	481 125,02 €	5199,41 €	-38 864,39 €
Produits exceptionnels	36 041,65 €	3 036,92 €	33 004,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 852 115,31 €</b>	<b>29 206 481,72 €</b>	<b>1 645 633,59 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées des financements liés à l'imposition (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), à la redevance spéciale, aux recettes des éco-organismes et à la revente des matériaux.



Dans « produits des services », on retrouve les redevances campings, les recettes des déchèteries (tarif professionnel), la vente de compost, les recettes liée aux ventes de matériaux et les remboursements de frais par les communes membres de GFP.

Les recettes présentent sous l'appellation « Dotations et subventions » se composent des recettes CITEO. La hausse est quant à elle due à la hausse des tonnages et du décalage des versements avec le solde 2023 (explosion des tonnages et évolution du versement en €/tonnes) sur l'année 2024.

**La TEOM représente 74,6 % des recettes**, avec les redevances campings et la facturation des professionnels en déchèterie, ce pourcentage s'élève à 77,4 %.

---

## 2 LA NATURE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

---

Le compte administratif 2024 présente une seule recette d'investissement pour la DMA de 251 € (liée au chantier du site de transfert).

---

# ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA DIRECTION

---

La Communauté d'agglomération du Cotentin présente à nouveau en 2024 un budget global de la direction déchets ménagers équilibré par une participation à hauteur de **9 815 956 €**. La participation pour équilibrer le budget augmente de 24,2 %, soit 1 914 600 € en plus par rapport à 2023.

---

# GLOSSAIRE

---

- **ADTP** : Ambassadeurs du tri et de la prévention
- **ASL** : Article Sports et Loisirs
- **CeC** : Cherbourg-en-Cotentin
- **CCES** : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- **C1** : une collecte par semaine, **C2** : deux collectes par semaine, **Cx** : x collecte par semaine
- **DEA** : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- **DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement – *la population DGF = Population totale + résidences secondaires (un habitant par résidence secondaire) + places de caravanes sous certaines conditions (un habitant par place de caravanes)*
- **DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés – *comprend les OMr, les EMr et les déchets de déchèterie*
- **DSI** : Direction Système Informatique
- **DSPMET** : Direction de la Santé, de la Prévention et du Mieux Etre au Travail
- **ECT** : Extension des consignes de tri
- **EMr** : Emballages Ménagers recyclables *correspond à l'ensemble des emballages ménagers et aux papiers graphiques.*
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **GFP** : Groupement à Fiscalité Propre
- **ICPE** : Installation Classée Pour l'Environnement
- **ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- **ISDND** : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles - ce sont les déchets produits par les ménages restant dans la poubelle classique après le tri à la source, des emballages recyclables, des biodéchets, et déchets recyclables (orientés vers les déchèteries)
- **PCA** : Plan de Continuité d'Activités
- **PRA** : Plan de Reprise d'Activités
- **REP** : Les filières à responsabilité élargie des producteurs - les fabricants, distributeurs qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets (piles, pneus, DEA, DEEE, DDS,...)
- **SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- **SERP** : Semaine Européenne de Recyclage des Piles
- **TLC** : Tissus, Linges, Chaussures
- **TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes



## ANNEXE 1 – Comparaison des tonnages

		2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMr		64 345,86	46 747,00	47 808,64	47 832,00	43 498,13	35 880,67	<b>35 296,40</b>
Verre		6 789,27	7 348,94	7 782,85	8 029,54	7 964,08	8 423,98	<b>8 439,12</b>
Emr		10 843,78	9 760,25	8 829,99	9 301,93	11 179,87	14 039,60	<b>14 622,51</b>
Restes alimentaires								<b>15,10</b>
Cartons pàp								<b>7,20</b>
Encombrants		13 846,20	14 163,93	12 923,67	13 498,00	12 539,03	12 838,00	<b>12 718,03</b>
Bois		3 317,99	5 472,69	5 690,74	6 300,00	5 863,32	6 214,00	<b>6 793,83</b>
Déchets végétaux	Gazon	8 810,05	7 802,00	4 986,08	7 772,00	5 795,75	6 817,00	<b>6 356,48</b>
	Branchages	11 482,58	14 638,00	14 258,74	17 344,00	14 626,51	19 053,00	<b>19 445,70</b>
Cartons		1 429,02	1 276,00	1 221,74	1 467,00	1 441,39	1 338,00	<b>1 317,89</b>
Gravats		11 009,32	17 366,00	15 850,22	20 205,00	20 579,82	21 023,00	<b>17 568,64</b>
Feraille		2 384,43	2 645,00	2 714,98	2 700,00	2 306,24	2 312,00	<b>2 589,43</b>
DEEE		528,48	1 692,00	1 706,77	1 835,00	1 679,16	1 879,96	<b>2 092,73</b>
Piles		3,46	25,60	25,57	26,00	24,64	26,79	<b>31,86</b>
DDS (eco + hors eco)		207,57	506,53	537,16	589,00	579,53	534,38	<b>583,69</b>
Huiles de vidange		53,63	29,98	17,10	67,00	52,20	77,00	<b>95,05</b>
DEA		0,00	2 675,62	3 219,32	4 084,00	4 008,74	3 961,00	<b>4 550,63</b>
Amiante		51,80	208,00	151,38	307,00	241,14	260,00	<b>265,08</b>
Souches			117,00	147,58	360,00	223,98	202,00	<b>259,62</b>
Pneumatiques		53,66	210,47	228,67	290,00	349,08	286,00	<b>382,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>135 157,10</b>	<b>132 685,01</b>	<b>128 101,20</b>	<b>142 007,47</b>	<b>132 952,60</b>	<b>135 166,39</b>	<b>133 431,46</b>
Population	INSEE	183 889	179 758	184 783	184 477	183 572	182 798	182 702
	DGF	200 388	199 247	198 307	198 486	197 757	197 102	197 001



# ANNEXE 2 – Tonnages 2024

2024	Pôle de proximité												
	La Saire	Montebourg	Cœur du Cotentin	CeC + la Saire	Douve et Divette	Côte des Isles	St-Pierre-Eglise	Vai de Saire	La-Hague	Vallée de l'Ouve	Les Pieux	CaC	
<b>Population</b>	INSEE	6 933	26 185	83 498	9 146	8 279	8 702	8 728	11 518	5 840	13 873	182 702	
	DGF	7 640	26 746	85 475	9 280	12 714	9 923	10 977	12 463	6 192	15 611	197 001	
		4 681,74											
	OMF	30 614,66											
	PAV	1 336,80											
	PAV	13 285,71											
	Verre	168,28	367,59	1 150,17	2 753,70	384,44	714,89	519,10	722,16	627,72	270,54	760,53	8 439,12
	Enr	1 336,80											
	PAV	13 285,71											
	PAV	14 622,51											
	<b>Tonnage</b>												
	Encombrants	536,02	1 862,51	4 920,67	445,20	1 209,77	909,46	618,52	598,04	310,84	1 306,99	12 718,03	
	Bois	267,86	1 077,74	2 134,82	272,72	709,20	406,39	362,30	369,98	203,56	989,38	6 793,83	
	Déchets végétaux	308,62	1 210,10	1 406,38	259,84	719,46	707,50	643,86	328,14	201,12	571,46	6 356,48	
	Branchages	484,98	2 083,64	7 086,36	873,50	2 289,12	1 407,36	1 326,48	1 232,28	423,90	2 268,08	19 445,70	
	Souches		26,70			106,27	70,98	18,36			37,32	259,62	
	Carbons	52,53	204,74	411,02	78,12	111,78	81,61	112,18	55,60	42,80	167,52	1 317,89	
	Gravats	537,83	2 761,81	6 864,49	817,80	1 654,90	954,00	999,76	1 086,92	562,21	1 328,92	17 588,64	
	Feraille	108,90	404,11	751,06	111,40	289,19	166,94	190,19	159,46	89,38	318,80	2 589,43	
	DEEE	87,90	352,59	713,00	91,26	162,03	126,98	148,22	114,96	79,68	216,10	2 092,73	
	Piles	2,63	5,52	6,31	1,65	3,92	2,09	2,18	1,87	1,70	4,00	31,86	
	DDS + lampes	22,97	108,87	171,41	33,21	43,88	31,76	37,94	33,76	33,90	66,00	583,69	
	Huiles noires	4,59	13,32	30,33	4,77	6,12	6,84	5,50	7,11	2,61	13,86	95,05	
	DEA	166,93	765,27	2 018,25	199,49	403,03	289,41	308,96	241,71	157,58	4 550,63		
	Arrière		65,58	101,70		34,80			25,70		37,30	265,08	
	Pneumatiques	56,02	39,62	127,62		30,94	35,42		63,03		29,82	382,47	

## ANNEXE 3 – Tonnages par déchèteries 2024

2024 Déchèterie	CéC + La Saire			Cœur du Cotentin		Côte des Isles		Douve et Divette Martinaut
	Tourlaville	Cherbourg-Octeville	Querqueville	Valognes	Bricquebec	Portbail	Les Mortiers- d'Allonne	
Population municipale	83 498			26 185		8 279		9 146
Population DGF	85 475			26 746		12 714		9 260
Bois	1 082	726	327	649	429	478	231	273
Cartons	178	140	93	120	85	64	48	78
Pelouse	493	546	367	688	523	472	248	260
Branchages	3 136	2 557	1 363	1 149	934	1 731	558	874
Encombrants	2 375	1 956	590	1 149	714	830	379	445
Ferrailles	333	267	151	209	196	186	104	111
Gravats	3 176	2 633	1 055	1 885	877	1 275	380	818
Déchets électriques	377	272	64	200	152	100	62	91
Mobiliers	1 035	724	259	466	299	260	143	199
Amlante	102			66		35		
Pneus	80	31	16		40	31		
EcodDS	21	12	7	26	16	10	8	11
Hors EcodDS	64	44	21	29	36	16	9	22
Souches				27		106		
Huile noires	15,4	9,7	5,2	5,9	7,5	4,5	1,6	4,8
Piles	3,1	2,1	1,1	2,8	2,7	1,8	2,2	1,6
Lampes	1,5	0,9	0,2	0,6	0,3	0,5	0,2	0,3
Tonnage total	12 472	9 922	4 319	6 672	4 310	5 600	2 175	3 189
	26 713			10 982		7 774		3 189



2024	La Hague		Les Pieux		Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	Agglomération
	Gréville-Hague	Héauville	Les Pieux						
Population municipale	11 518		13 873		6 933	8 702	8 728	5 840	182 702
Population DGF	12 463		15 611		7 640	9 923	10 977	6 192	197 001
Bois	370		308	681	268	406	362	204	6 794
Cartons	56		32	136	53	82	112	43	1 318
Pelouse	328		159	413	309	708	644	201	6 356
Branchages	1 232		876	1 392	485	1 407	1 326	424	19 446
Encombrants	598		371	936	536	909	619	311	12 718
Ferrailles	159		77	242	109	167	190	89	2 589
Gravats	1 087		269	1 059	538	954	1 000	562	18 237
Déchets électriques	115		45	171	88	127	148	80	2 093
Mobiliers	242				167	289	309	158	4 551
Amiante	26			37					265
Pneus	63		30		56	35			382
EcoDDS	15		4	17	11	8	17	12	196
Hors EcoDDS	19		16	29	11	23	21	22	381
Souches			37			71	18		260
Huile noires	7,1		5,6	8,3	4,6	6,8	5,5	2,6	95,05
Piles	1,9		1,4	2,6	2,6	2,1	2,2	1,7	31,86
Lampes	0,4		0,2	0,4	0,3	0,3	0,5	0,3	7
Tonnage total	4 318		2 231	5 124	2 638	5 197	4 774	2 109	75 719
	4 318		7 356		2 638	5 197	4 774	2 109	75 719

## ANNEXE 4 – Tonnages par déchèteries 2023

2023	CaC + La Saire			Cœur du Cotentin		Côte des îles		Douve et Divette
	Tourlaville	Cherbourg-Octeville	Querqueville	Valognes	Bricquebec	Portbail	Les Mottiers-d'Allonne	
Population municipale	83 561			26 133		8 311		9 048
Population DGF	85 501			26 742		12 721		9 153
Bois	975	633	300	558	374	407	211	270
Cartons	183	133	108	128	74	77	44	76
Pelouse	605	547	336	740	691	522	275	274
Branchages	2 794	2 384	1 462	1 065	1 006	1 890	609	830
Encombrants	2 557	1 892	526	1 281	757	767	360	473
Ferrailles	307	227	136	189	173	154	85	105
Gravats	6 738	2 382	1 068	1 564	1 087	1 031	705	876
Déchets électriques	311	215	83	184	126	88	64	90
Mobiliers	851	643	245	385	265	238	136	168
Amiante	121	0	0	55	0	43	0	0
Pneus	49	38	8	0	30	24	0	0
DDS (Eco + Hors Eco)	81	49	29	44	46	28	16	28
Souches	0	0	0	21	0	120	0	0
Huile noires								
Piles	3,1	2,4	1,7	2,4	1,6	1,4	0,6	2,2
Recyclum								
Tonnage total	15 575	9 145	4 302	6 216	4 630	5 391	2 505	3 193
	29 023			10 846		7 896		3 193



2023	Les Pieux		Montebourg	Saint Pierre Eglise	Val de Saire	Vallée de l'Ouve	Agglomération	
	Déchetterie	Gréville-Hague						Heauville
Population municipale	11 576		13 882	6 981	8 716	8 730	5 860	182 798
Population DGF	12 564		15 612	7 696	9 963	10 932	6 218	197 102
Bois	323		249	256	431	377	206	6 214
Cartons	66		28	51	76	125	39	1 338
Pelouse	267		90	367	693	756	228	6 817
Branchages	1 170		811	474	1 647	1 174	401	19 053
Encombrants	587		345	586	866	598	333	12 838
Ferrailles	136		73	85	166	170	80	2 312
Gravats	901		250	532	1 373	1 010	610	21 023
Déchets électriques	114		40	82	115	136	76	1 879
Mobiliers	216		0	166	247	266	135	3 961
Amiante	12		0	0	0	0	0	260
Pneus	26		32	48	31	0	0	286
DDS (Eco + Hors Eco)	30		18	20	30	39	37	534
Souches	0		17	0	21	23	0	202
Huile noires								0
Piles	1,6		0,7	0,6	2,4	1,4	1,6	27
Recylum								0
Tonnage total	3 849		1 953	2 667	5 698	4 675	2 147	76 744
	3 849		6 749	2 667	5 698	4 675	2 147	76 744



# ANNEXE 5 – Comparaison financière

## BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Budget 01			
Nature	2024	2023	2022
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			
6042 - ACH PRESTA SCES AUTRES TER AME	12 204,42 €	62 414,02 €	63 915,68 €
60611 - EAU ET ASSAINISSEMENT	16 049,95 €	26 231,58 €	11 752,33 €
60612 - ENERGIE ET ELECTRICITE	148 981,66 €	147 465,81 €	113 956,62 €
60622 - CARBURANTS	914 232,61 €	1 040 344,20 €	993 852,46 €
60623 - ALIMENTATION	951,53 €	488,78 €	571,96 €
60628 - AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60631 - FOURNITURES D ENTRETIEN	13 793,87 €	8 934,64 €	7 132,52 €
60632 - FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	234 764,03 €	157 673,52 €	198 585,81 €
60635 - FOURNITURES DE VOIRIE	8 448,00 €		
60633 - VETEMENTS DE TRAVAIL	190 040,21 €	124 231,84 €	77 761,92 €
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 897,68 €	5 711,14 €	5 280,71 €
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	197 439,51 €	554 182,33 €	499 807,93 €
611 - CONTRATS PREST SERV ENTREPRISE	18 974 797,31 €	17 667 560,02 €	15 581 865,22 €
6135 - LOCATIONS MOBILIERES			74 408,27 €
61358- LOCATION AUTRES	64 878,58 €	23 302,77 €	
61351- LOCATION MATERIEL ROULANT	55 285,30 €	76 231,72 €	
61521 - ENT ET REPARATION TERRAINS	71 433,35 €	53 657,63 €	57 837,42 €
615221 - ENT. ET REP. BATIMENTS PUBLICS	25 601,91 €	14 169,47 €	16 252,34 €
615228 - ENTR. ET REP. AUTRES BATIMENTS	28 248,71 €	0,00 €	0,00 €
615231 - ENTR. ET REP. VOIRIES	31 002,50 €	8 520,99 €	2 271,58 €
615232 - ENTR. ET REP. RESEAUX	93 639,15 €	54 098,98 €	8 319,17 €
61551 - ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	325 129,66 €	533 757,15 €	413 653,17 €
61558 - AUTRES BIENS MOBILIERES	100 772,62 €	146 040,25 €	858 963,45 €
6156 - MAINTENANCE	28 125,82 €	15 813,99 €	37 970,59 €
617 - ETUDES ET RECHERCHES	15 693,00 €	94 183,25 €	124 918,43 €
6182 - DOC GENERALE ET TECHNIQUE	828,00 €	0,00 €	0,00 €
6185 - FRAIS DE COLLOQUES ET DE SEMINAIRES	180,00 €		
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS			358,80 €
6215- PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE DU GFP	87 043,00 €		
6225 - INDEM AU COMPTABLE & REGISSEUR		0,00 €	0,00 €
6226 - HONORAIRES		0,00 €	3 952,80 €
62268 - AUTRES HONORAIRES CONSEILS	9 236,38 €	6 986,60 €	
6227 - FRAIS D ACTES ET CONTENTIEUX		0,00 €	0,00 €
6228 - DIVERS		0,00 €	2 988,00 €
6231 - ANNONCES ET INSERTIONS	5 832,00 €	324,00 €	7 128,00 €
6236 - CATALOGUES ET IMPRIMES	27 741,67 €	34 374,65 €	144 013,50 €
6237 - PUBLICATIONS		0,00 €	0,00 €
6238 - DIVERS	42 051,05 €	16 061,52 €	11 482,65 €
6241 - TRANSPORT DE BIENS	5 400,00 €	9 840,00 €	6 331,50 €
6247 - TRANSPORTS COLLECTIFS	10 773,00 €	9 206,00 €	15,00 €
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS	18 222,83 €	16 310,03 €	0,00 €
6258 - MISSIONS		0,00 €	33 391,83 €
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	10 800,00 €	475,56 €	10 015,18 €
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	5 550,93 €	7 833,77 €	8 180,72 €
627 - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		0,00 €	177,94 €
6282 - FRAIS DE GARDIENNAGE	22 244,22 €	48 553,18 €	59 238,75 €
6283 - FRAIS NETTOYAGE LOCAUX	24 663,03 €	6 132,93 €	7 063,16 €
62872 - REMB. FRAIS AU BUDGET ANNEXE		-5 684,00 €	5 684,00 €
62875 - REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	597 891,00 €	96 665,66 €	60 673,55 €
6288 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	647,24 €	2 210,72 €	8 428,47 €
6355 - TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	8 148,52 €	14 817,04 €	6 027,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 435 664,25 €</b>	<b>21 079 121,74 €</b>	<b>19 524 229,03 €</b>

Budget 01			
Nature	2024	2023	2022
<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>			
6331 - VERSEMENT MOBILTE	103 553,00 €	100 924,00 €	100 572,00 €
6332 - COTISATIONS VERSEES AU FNAL	34 521,00 €	33 639,00 €	33 622,00 €
6336 - COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDGFPT	68 983,00 €	67 130,00 €	63 835,00 €
6338 - AUT IMP & TAXES SUR REMUNER	20 709,00 €	20 186,00 €	20 172,00 €
64111 - REMUN PRINCIPALE PERS TITUL	4 949 227,59 €	4 613 917,06 €	4 789 309,29 €
64112 - SFT INDEMNITE DE RESIDENCE	58 640,71 €	58 263,06 €	91 396,46 €
64113 - NBI	45 408,91 €	28 496,32 €	
64114 - PERSONNEL TITULAIRE INDEMN INFLATION		0,00 €	16 600,00 €
64118 - AUTRES INDEMN PERS TITULAIRE	1 467 101,88 €	1 469 060,06 €	1 401 216,77 €
64131 - REMUNERATION	1 311 239,34 €	1 529 644,70 €	1 667 474,06 €
64132- SFT INDEMNITE DE RESIDENCE	16 075,04 €	14 459,95 €	
64134 - PERSONNEL NON TIT. INDEMN INFLATION		0,00 €	6 600,00 €
64138 - AUTRES INDEMNITES	539 875,61 €	472 702,02 €	376 429,14 €
6415 - CONGES PAYES	129 106,67 €	128 990,34 €	
64168 - AUTRES EMPLOIS AIDES		933,90 €	
6451 - COTISATIONS A L'URSSAF	1 305 438,00 €	1 349 792,00 €	1 324 869,00 €
6453 - COTIS CAISSES DE RETRAITE	1 730 394,07 €	1 585 339,32 €	1 604 094,32 €
6454 - COTISATIONS AUX ASSEDIC	80 483,00 €	86 468,00 €	82 039,00 €
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 830,30 €	1 918,53 €	4 340,64 €
6478 - AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERS	232 900,13 €	84 446,66 €	92 085,56 €
6488 - AUTRES CHARGES		37,50 €	270,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 098 487,25 €</b>	<b>11 646 348,42 €</b>	<b>11 674 925,24 €</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
6512- DROITS D UTILISATION INFORMATIQUE NUAGE		0,00 €	26 600,37 €
65312 - FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	2 117,63 €		
6574 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSO ET AUTRES ORGANISMES		0,00 €	10 495,90 €
65748 - SUBV DE FONCT AUTRES PERS DROIT PRIVE	8 424,00 €	8 694,75 €	
65811 - DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE NUAGE	20 462,31 €	91 136,30 €	
65818 - AUTRES	4 400,00 €		
65888 - AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	257 126,36 €	27 405,43 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>292 530,30 €</b>	<b>127 236,48 €</b>	<b>37 096,27 €</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
66111 - INTERETS REGLES A ECHEANCE	104 045,97 €		
661131 - REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS TRANSFERES COMMUNES MEMBRES DU GFP	20 343,01 €	15 299,53 €	3 486,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>124 388,98 €</b>	<b>15 299,53 €</b>	<b>3 486,29 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
6718 -AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION		0,00 €	25,26 €
673 - TITRES ANNULES	22 771,12 €	12 855,41 €	168,48 €
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00 €	17 112,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 771,12 €</b>	<b>12 855,41 €</b>	<b>17 305,80 €</b>

## BUDGET 01 – SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Budget 01			
Nature	2024	2023	2022
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>			
6419 - REMBOURSEMENT SUR RENUMERATIO DU PERSONNEL	0,00 €	0,00 €	7 952,28 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>7 952,28 €</b>
<b>PDT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>			
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	0,00 €	0,00 €	3 030,00 €
704 - TRAVAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70612 - REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	302 181,57 €	221 684,85 €	62 510,25 €
70613 - REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	541 317,62 €	528 761,48 €	285 804,78 €
706888 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	7 594,51 €	5 991,65 €	150,00 €
7078 - AUTRES MARCHANDISES	1 274 938,21 €	1 355 542,01 €	1 230 048,33 €
70841 - M A DISPO PERSONNELS AUS BUDGETS ANNEXES			
70848 - M A DISPO DE PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	0,00 €	5 327,94 €	6 034,48 €
7088 - AUTRES PDT D ACTIVITES ANNEXES	0,00 €	0,00 €	8 395,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 031,91 €</b>	<b>2 117 307,93 €</b>	<b>1 595 973,01 €</b>
<b>IMPOTS ET TAXES</b>			
73133 - TAXE D ENLEVEMENT DES OM	23 025 312,00 €	22 072 936,00 €	20 592 956,00 €
73118 - AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	32 920,00 €		
731428 - TICPE - AUTRES	11 008,05 €		
<b>TOTAL</b>	<b>23 069 240,05 €</b>	<b>22 072 936,00 €</b>	<b>20 592 956,00 €</b>
<b>DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>			
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	417 704,29 €	368 220,58 €	444 305,89 €
747888 - AUTRES ORGANISMES	4 721 972,39 €	4 124 990,88 €	1 586 175,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 139 676,68 €</b>	<b>4 493 211,46 €</b>	<b>2 030 481,06 €</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
755 - DEBITS ET PENALITES PERCUS	3 150,00 €	600,00 €	
7588 - AUTRES PDT DIVERS DE GESTION COURANTE	477 975,02 €	519 389,41 €	459 951,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>481 125,02 €</b>	<b>519 989,41 €</b>	<b>459 951,18 €</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
7711 - DEDITS ET PENALITES RECUES	0,00 €	0,00 €	15 600,00 €
773 - MANDATS ANNULES	6 730,50 €	1 739,22 €	2 819,84 €
775 - PRODUITS DES CESSIONS D IMMOBILISATIONS	29 311,15 €	1 297,70 €	25 617,51 €
7788 - PDT EXCEPTIONNELS DIVERS	0,00 €	0,00 €	28 782,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 041,65 €</b>	<b>3 036,92 €</b>	<b>72 819,59 €</b>

## BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Budget 01			
Nature	2024	2023	2022
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>			
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	509 000,00 €		
168741 - AUTRES DETTES COMMUNES MEMBRES DU GFP	107 100,24 €	108 209,46 €	108 141,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>616 100,24 €</b>	<b>108 209,46 €</b>	<b>108 141,59 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
2031 - FRAIS D ETUDE	32 386,09 €	467 326,58 €	1 091 172,00 €
2033 - FRAIS D INSERTION	3 240,00 €	1 859,86 €	2 376,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 626,09 €</b>	<b>469 186,44 €</b>	<b>1 093 548,00 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
2158 - INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES AUTRES	572 701,00 €	515 052,62 €	0,00 €
2181 - INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	174 114,17 €		
2182 - AUTRES IMMO CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €	2 053 296,98 €
21828 - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 757 530,10 €	972 001,32 €	
2184 - AUTRES IMMO CORPORELLES MOBILIER	0,00 €	0,00 €	466,62 €
21848 - AUTRES MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	25 461,12 €	18 705,23 €	
2188 - AUTRES IMMO CORPORELLES AUTRES	671 819,90 €	1 905 627,86 €	2 596 680,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 201 626,29 €</b>	<b>3 411 387,03 €</b>	<b>4 650 444,17 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			
2313 - IMMO EN COURS CONSTRUCTIONS	43 751,41 €	23 364,33 €	18 504,89 €
2315 - IMMO EN COURS INSTALLATIONS MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 282 812,21 €	36 656,46 €	82 146,45 €
2317 - AVANCES VERSEES - COMMANDES IMMO CORPO	143 043,12 €	178 171,97 €	752,40 €
2318 - AUTRES IMMO CORPORELLES EN COURS	30 089,81 €		
238 - AVANCES COMMANDES IMMO CORPORELLES	341 430,32 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 841 126,87 €</b>	<b>238 192,76 €</b>	<b>100 651,34 €</b>

## BUDGET 01 – SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Budget 01			
Nature	2024	2023	2022
<b>OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>			
2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	0,00 €	0,00 €	27 570,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 570,99 €</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>			
1641 - EMPRUNTS EN EUROS	0,00 €	0,00 €	5 090 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 090 000,00 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
2317 - IMMO CORPORELLES RECUES MISE A DISPO	251,06 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>251,06 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

---

# Notes

---





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN  
HÔTEL ATLANTIQUE - BOULEVARD FÉLIX AMIOT - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR

